

# 3<sup>e</sup> Conférence ligérienne de l'eau

6 avril 2021



## Compte-rendu



# Sommaire

Liste des participants .....	5
Propos introductifs .....	9
Maurice PERRION, Vice-Président du Conseil régional .....	9
Martin GUTTON, Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne .....	10
Didier MARTIN, Préfet de région .....	11
Le Plan Eau Etat Région et les outils associés .....	12
L'eau priorité de la Région et de l'Etat .....	12
Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement .....	12
Axes et outils du Plan eau de reconquête de la ressource en eau .....	13
Damien MASINSKI, Région Pays de la Loire, responsable du Pôle Eau et Loire .....	13
Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire, Directeur adjoint .....	14
Zoom sur les captages prioritaires : .....	15
Élaboration de la stratégie régionale captages prioritaires	
Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire, Directeur adjoint .....	15
Appel à projets «Captages »	
Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et le logement .....	16
Déploiement des CT Eau : .....	17
Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement .....	17
Bernadette DORET, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Directrice de la délégation Maine Loire Océan .....	17
Temps d'échanges .....	18
Charte régionale de la ressource en eau .....	23
Introduction .....	23
Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement .....	23
Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire .....	23
Intervention des principaux partenaires .....	24
Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire, Catherine SCHAEPELYNCK, représentant François BEAUPERE, président .....	24
France Nature Environnement, Jean-Christophe GAVALLET, président .....	24
Chambre de commerce et d'industrie Pays de la Loire, Michel LANGEVIN, au nom de Jean-François GENDRON, président .....	25
Temps d'échanges .....	26
Conclusion .....	28
Maurice PERRION, Vice-président du Conseil régional .....	28
Didier MARTIN, Préfet de région .....	28
Annexes .....	29
Diaporama .....	29
Projet de charte .....	29
Dossier d'actualités .....	29



# LISTE DES PARTICIPANTS

**Aude ARRIGHI**

Chef de projet LIFE REVERS'EAU  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Sandy ARRIGNON**

Chargée de mission  
COMITE REGIONAL DE LA  
CONCHYLICULTURE BRETAGNE SUD

**Aurore BAISEZ**

Directrice  
LOGRAMI

**Léa BAROU**

Animatrice de bassin versant  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS FLÉCHOIS

**Frédérique BARTEAU**

MOUVEMENT ENTREPRISES FRANCE  
PAYS LOIRE (MEDEF)

**Alexandre BAUDOIN**

Responsable service Cycle de l'Eau  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

**Catherine BELIN**

Représentante de l'association  
Bretagne Vivante  
BRETAGNE VIVANTE

**Yannick BENOIST**

Vice-président en charge de la  
GEMAPI  
MAUGES COMMUNAUTE

**Antoine BESNARD**

Directeur régional ""Territoires""  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Jacques BLONDET**

vice-président  
SMBVAR

**Jean-Michel BODÉNÈS**

Directeur développement  
VEOLIA

**Laurent BOISGARD**

Dir. adj. développement et gestion  
territorialisée  
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

**Franck BOITARD**

CEN Sarthe

**Marie-Thérèse BONNEAU**

Membre associée  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Annick BONNEVILLE**

Directrice régionale  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Jérôme BORTOLI**

Directeur  
SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU

**Céline BOUEY**

Chef du SREFOB  
DRAAF

**Aurélien BOUFFET**

Charhée de programme  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Jean Yves BOURGE**

Vice-président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ORÉE DE BERCÉ BELINOIS

**Jean-Claude BOURSIN**

Secrétaire général pour les affaires  
régionales des Pays de la Loire

**Estelle BRAULT**

Directrice  
GRAINE PAYS DE LA LOIRE

**Nolwenn BRIAND**

Chargée de mission  
SGAR PDL

**Sophie BRINGUY**

conseillère régionale  
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Benoît BROCARD**

Préfet de la Vendée  
PRÉFECTURE DE LA VENDEE

**Régine BRUNY**

Bénévole  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT  
PAYS DE LA LOIRE

**laurent CADERON**

Directeur  
ATLANTIC'EAU

**Marie-Pierre CASSAGNES**

VEGEPOLYS

**Isabelle CERCLÉ**

Gestionnaire  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Arnaud CHARPENTIER**

Conseiller Départemental  
représentant Yves AUVINET  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA  
VENDÉE

**François CHARRUAU**

Directeur  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE  
GRAND LIEU

**Agathe CHAUVIN**

Animatrice SAGE  
SAGE ÈVRE - THAU - ST DENIS

**François-Jacques CHENAIS**

Chargé de mission planification et  
gestion de l'eau  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Damien CHIRON**

groupement des agriculteurs  
biologiques de loire-atlantiqueCAB  
PAYS DE LA LOIRE

**Delphine COAT-PROU**

conseillère régionale  
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Bruno COIC**

Directeur adj transition énergétique  
environnement  
RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**Thierry COIGNET**

Président  
SYNDICAT MIXTE LOIRE ET  
GOULAINÉ

**Olivier COQUIO**

Animateur du SAGE  
SYNDICAT MIXTE AUZANCE  
VERTONNE

**Valerie CORNU**

responsable environnement  
SENUM

**Marine COUDRET**

chargée de mission gestion  
quantitative de la ressource en eau  
et coordination des MISEN  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Gilles COUËRON**

citoyen

**Xavier COULON**

Membre du Secrétariat  
CONF PAYSANNE 53

**Stéphanie COUPRIE**

Cheffe de service  
OFFICE FRANCAIS DE LA  
BIODIVERSITE

**Christian COUTURIER**

Président  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU  
SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

**Loïc CRESPIN**

Vice-président  
COORDINATION RURALE

**Julien CUSTOT**

Directeur adjoint  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Patrick DALLENNES**

Préfetm  
PREFECTURE DE LA SARTHE

**Antoine d'AMÉCOURT**

Maire  
COMMUNE D'AVOISE

**Maud DANET**

Responsable du Service Q.M.A  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE-  
ATLANTIQUE

**Michelle DARABI**

Directrice  
SYNDICAT CHÈRE DON ISAC

**Michel DAUTON**

Elu  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Edouard DE LA BASSETIERE**

Président  
SYNDICAT MIXTE AUZANCE  
VERTONNE

**Arnaud DECAS**

Responsable du pôle SAGE Authion  
SAGE AUTHION

**Olivier DEMARTY**

Syloa gestion quantitative, CC PSG  
GEMAPI  
SYLOA ET CC PONTCHATEAU SAINT  
GILDAS

**Sylvie DOARÉ**

Cheffe du service eau, risques et  
nature  
DDTM VENDEÉE

**Bernadette DORET**

Directrice de la délégation Maine  
Loire Océan  
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**Nicolas DOUCHIN**

Animateur territorial  
Syndicat Chère Don Isac

**Philippe DUCEPT**

Référant eau  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Nicolas DURAND**

DGA en charge de la DSPE  
ARS DES PAYS DE LA LOIRE

**Frédéric FAISSOLLE**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA  
LOIRE ATLANTIQUE

**Stéphanie FENEON**

Directrice  
FÉDÉRATION PÊCHE ET PROTECTION  
MILIEU AQUATIQUE 49

**Delphine FORESTIER**

Responsable pôle milieux aquatiques -  
Animatrice BV  
SYNDICAT CHÈRE DON ISAC

**Nathalie FRANQUET**

Directrice régionale  
OFB

**Stéphanie FRUGÈRE**

Directrice adjointe  
DRAAF

**James GANDRIEAU**

Président  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU  
SAGE DU LAY

**Mathilde GASTON**

Coordinatrice du SAGE  
EPTB VILAINE

**Jean-Christophe GAVALLET**

Président  
FNE PAYS DE LA LOIRE

**Laurent GERAULT**

Conseiller régional délégué à  
l'environnement, transition  
énergétique, croissance verte et  
logement  
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA  
LOIRE

**Philippe GLIZE**

Conseiller Aquacole Régional  
SMIDAP

**Chantal GLOAGUEN**

Directrice Déléguée MRSE  
ARS DES PAYS DE LA LOIRE

**Maggy GRILA**

Chef du service eau  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA  
VENDEE

**Fabien GRIMAUD**

CCI Maine et Loire

**Jean-François GUERIN**

Chargé de projet  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Virginie GUICHARD**

Cheffe de service  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Geraldine GUIHENEUF**

Gestionnaire  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Denis GUILBERT**

Directeur du Cycle de l'Eau  
NANTES METROPOLE

**Pierre GUILLAUME**

Administrateur-réfèrent  
Environnement  
UFC QUE-CHOISIR DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Bernard GUILLEMOT**

Membre  
BRETAGNE VIVANTE

**Baptiste GUILLOTEAU**

chargé étude environnement  
COOPÉRATIVE AGRICOLE

**Jean-Sebastien GUITTON**

Président  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU  
SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

**Martin GUTTON**

Directeur général  
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

**Francis HAESSIG**

Responsable  
DDTM VENDEÉE

**Marie-Jo HAMARD**

Vice-Présidente  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
MAINE-ET-LOIRE

**Vincent HARDY**

Chargé de programme  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Philippe HENRY**

Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS DE CHATEAU GONTIER

**Freddy HERVOCHON**

Président  
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC  
LOIRE ESTUAIRE

**Rodolphe JARRY**

Chargé de missions  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Arnaud JEANSON**

Responsable professionnel  
environnement  
FRSEA

**Sébastien JOUSSEMET**

Syndicat Mixte de la Baie de  
Bourgneuf

**Anne KIENTZLER**

Chargée de mission Agro-  
environnement  
DRAAF

**Jean-Pierre LAFFONT**

Administrateur  
COORDINATION LPO DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Michel LANGEVIN**

CCI Maine et Loire

**Michel LANGEVIN**

CCI PAYS DE LOIRE

**Thierry LATAPIE-BAYROO**

Directeur  
DDTM LOIRE ATLANTIQUE

**Maxime LAUBRETON**

Conseiller  
CAVAC

**Adrien LAUNAY**

Chargé de programme  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Boris LÉCUREUR**

technicien rivières et bocage  
Pays de Château-Gontier

**Maryvonne LEHUEDE**

Directrice du Pôle Environnement  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS D'ANCENIS

**Patrick LEMARIÉ**

Chargé de mission  
CAB PAYS DE LA LOIRE

**Camille LEPERE**

Chargé de mission charte et  
préfiguration eau  
PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-  
ANJOU-TOURAIN

**Adeline LERAY**

FDC85

**Simon LERY**

Directeur  
GIP LOIRE ESTUAIRE

**Laurent LETESSIER**

Chef de la division eau et milieux  
aquatiques  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Jean-Michel LEVASSEUR**

Responsable du service hydraulique  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA  
SARTHE

**Gaëlle LORRIAUX**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LOIRE LAYON AUBANCE

**Eric LOYAU**

Président  
SYNDICAT MIXTE FARE LOIR AUNE  
MARCONNE MAULNE

**Bruno MARMIROLI**

Directeur  
MISSION VAL DE LOIRE

**Didier MRTIN**

Préfet de Loire Atlantique et des  
Pays de la Loire

**Damien MASINSKI**

Responsable du Pôle Eau et Loire  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Myriam MAURICE**

Responsable Bureau des  
Subventions  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DE CHATEAU-GONTIER

**Patricia MAUSSION**

Elue  
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Michel MAYOL**

Adhérent  
BRETAGNE VIVANTE

**Xavier MÉTAY**

Coordinateur  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT  
PAYS DE LA LOIRE

**Marie MEZIERE-FORTIN**

CESER PAYS DE LA LOIRE

**Louis MICHEL**

Conseiller départemental  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA  
MAYENNE

**Alexandre MOREAU**

Chef de service GEMAPI  
MAUGES COMMUNAUTE

**Noémie MOREL**

Chargée de mission eau et littoral  
FNE PAYS DE LA LOIRE

**Laurent MOUNEREAU**

Animateur CLE  
SAGE LAL

**Vincent MOUREN**

Directeur  
FÉDÉRATION PECHE LOIRE-  
ATLANTIQUE

**Claude NAUD**

Président  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE  
GRAND-LIEU

**Florimond NAULLEAU**

Chargé de missions ressources en  
eau  
SYNDICAT EAU ANJOU

**Michel ODEAU**

Président CLE  
SAGE HUISNE

**Rémy OHRON**

Vice-président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS D'ANCENIS

**Guillaume PANHELLEUX**

Directeur  
Syndicat du Bassin Versant du Brivet

**Anne PAPIN**

Animatrice SAGE  
SYNDICAT MIXTE MARAIS LA VIE  
LIGNERON JAUNAY

**Pierre PÉAUD**

Animateur CLE  
SAGE THOUET

**François PELLETIER**

Vice-président  
SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

**Maurice PERRION**

Vice-Président  
CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LA  
LOIRE

**Cécile PERISSE**

Responsable GEMAPI  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VENDEE GRAND LITTORAL

**Michel PONCHANT**

Membre du bureau du parc /  
Réfèrent eau charte  
PNRLAT

**Mickael POTARD**

Coordinateur Régional  
COORDINATION RÉGIONALE LPO  
PAYS DE LA LOIRE

**Fabienne POUPARD**

Directrice adjointe  
DDT SARTHE

**Marie-Claire POUPARD**

Délégué environnement  
UFC QUE CHOISIR DE SAINT-NAZAIRE

**Morgan PRIOL**

Directrice adjointe  
DDT MAINE ET LOIRE

**Ludovic PRIOU**

Technicien rivière et marais  
SYNDICAT MIXTE MARAIS VIE  
LIGNERON JAUNAY

**Eric PROVOST**

Vice-président  
CARENE

**Eric PROVOST**

Président  
PNR BRIERE

**Xavier RACHEZ**

Directeur Régional Pays de la Loire  
BRGM

**David RENOUX**

Membre CR85  
COORDINATION RURALE

**Jean RICARD**

Vice-président  
SYNDICAT CHER DON ISAC

**Jean-Etienne RIME**

Président  
FRANSYLVA PAYS DE LA LOIRE

**Alexis ROBERT**

Hydrogéologue  
CD53 - SAGE MAYENNE

**Caroline ROHART**

Directrice  
SYLOA

**Katia ROINET**

Chef du service protection de  
l'environnement  
DDPP VENDÉE

**Philippe ROLLAND**

Bénévole  
BRETAGNE VIVANTE - FNE PDL

**Marie-Laure ROUSSEAU**

CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Mickaëlle ROUSSELEAU**

Directrice  
Syndicat Mixte de la Baie de  
Bourgneuf

**Jean ROUSSELOT**

Directeur  
Syndicat Mixte des Basses Vallées  
Angevines et de la Romme

**Claude ROY**

Directeur Environnement agriculture  
et pêche  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA  
VENDEE

**Marine RUAUX**

Directrice adjointe délégation Maine  
Loire Océan  
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**Marie RULLIER**

Chargée de mission environnement  
eau  
FRSEA

**Alexandre ROUX**

Adjoint au chef de service,  
animateur de la MISEN  
DDT MAYENNE

**Pauline SAINTE**

DDTM LOIRE ATLANTIQUE

**Armand SANSÉAU**

Directeur  
DRAAF

**Serge SARRAZIN**

président  
SYNDICAT DE VALORISATION ET DE  
PROMOTION DES ÉTANGS DE  
POITOU-CHARENTES VENDEE  
(SYPOVE)

**Nathalie SAUR**

Chef de service  
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**Catherine SCHAEPELYNCK**

Elu  
CHAMBRE REGIONAL  
D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

**Alain SCHLESSER**

Directeur Général  
CCI PAYS DE LOIRE

**Guillaume SELLIER**

Directeur  
DIRM

**Etienne SIMON**

Adjoint division eau et milieux  
aquatiques  
DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Yvon SIOU**

Chargé de mission  
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

**Odile SMIDT**

Chargée de projets agriculture et  
biodiversité  
GRAINE PDL

**Julie STEIN**

Coordinatrice du SAGE Sarthe aval  
Syndicat du Bassin de la Sarthe

**Gilles TALLUAU**

Président  
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX  
49

**Antoine THIBERGE**

Directeur  
FEDERATION DES MARAICHERS  
NANTAIS

**Eric THOUZEAU**

Conseiller régional  
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA  
LOIRE

**Régine TIELEGUINE**

Directrice  
SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON  
ET CLE OUDON

**Vincent TOREAU**

Directeur  
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

**Emmanuel TORLASCO**

Secrétaire général  
UNICEM-PDL

**Mikaël TUMA**

Chargé de mission  
SMIDAP

**Channig URVOY**

Cheffe de service  
REGION PAYS DE LA LOIRE

**Justine VAILLANT**

Chargée de mission animatrice SAGE  
SYLOA

**Isabelle VALADE**

Directrice  
DDT MAYENNE

**Marie VERMEIL**

Chargée de programme Eau  
RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

**Valérie VIAL**

Ingénieur du Génie Sanitaire - Cellule  
MRSE  
ARS DES PAYS DE LA LOIRE

**Aurélien VIAU**

Directeur regional adjoint  
OFB

## Maurice PERRION, Vice-Président du Conseil régional

Monsieur le Préfet Didier Martin,  
Messieurs les Présidents de Département,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'entreprises,  
Mesdames, Messieurs les responsables d'associations,  
Mesdames, Messieurs.

∞∞∞∞

Je voudrais tout d'abord vous adresser, de la part de la Présidente Christelle Morançais, qui ne peut malheureusement pas être des nôtres aujourd'hui, un très grand remerciement à toutes et à tous pour votre présence à cette conférence ligérienne de l'Eau.

Votre présence illustre plus que jamais l'importance des défis environnementaux que nous devons collectivement affronter.

Vous le savez, la transition énergétique est une priorité du mandat de la Présidente et de cette majorité. Ce sont plus de 350 millions d'euros qui ont été investis au cours de cette mandature pour répondre au défi climatique et positionner notre Région à la pointe des territoires de la transition écologique.

Parallèlement et afin d'accompagner notre ambition, nous avons installé, le 6 octobre dernier, un GIEC Pays de la Loire (groupe interdisciplinaire d'experts sur le climat) avec pour mission d'informer, de proposer des solutions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux évolutions climatiques, et ainsi accompagner les politiques publiques régionales, et notamment la gestion de la ressource en eau qui risque d'être impactée.

En 2017, la Région a fait de l'Eau une priorité régionale, en investissant pleinement la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec à la fois la volonté :

- **d'animer cette politique de l'eau** : avec une reconnaissance de notre implication avec l'attribution de la compétence animation depuis décembre 2020 ;

En termes de méthode, un seul mot : le dialogue. Mettre tout le monde autour d'une table avec une gouvernance partagées à plusieurs échelles de travail :

- **à l'échelle des territoires**, ce sont le rôle des conférences locales de l'eau, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les CLE des SAGE pour les initiés) ;
- **à l'échelle des départements** avec les comités départementaux de l'eau, ou nous souhaitons être aux côtés des DDT et des Départements, et qui viennent de se réunir pour évoquer la charte de gestion de la ressource en eau ;
- **à l'échelle régionale** enfin, avec cette conférence ligérienne de l'eau organisée avec l'Etat et l'Agence de l'Eau qui doit nous permettre de défendre des causes communes auprès des instances nationales ou de bassin. Mais surtout dont l'objectif est de suivre la mise en œuvre du plan Etat Région pour la reconquête de la ressource en eau.

- de **donner des moyens aux structures** pour mettre en œuvre les programmes (plus de 46 M€ inscrits au plan eau), avec le souhait d'avoir pour les maîtres d'ouvrages des outils convergents et partagés pour les accompagner (les CT Eau),

- **d'expérimenter et d'innover** en soutenant de nouvelles actions, notamment le LIFE REVERS'EAU ou l'appel à projet captage.

Enfin, le **SRADDET**, qui est cours de consultation, dans lequel un axe « eau » a été intégré prenant ainsi en compte la nécessité pour les collectivités de mieux gérer et de contribuer à l'amélioration de cette ressource naturelle.

∞∞∞∞

Concrètement, nous avons mis en place un programme d'actions en s'appuyant sur 3 axes de travail :

- **La reconquête de la qualité de l'eau**, avec la mise en place, dès 2018, du **Contrat Territorial Eau**. Cet outil de financement commun, pour lequel nous, la Région, avons mobilisé 32 millions d'euros, se veut plus simple et partagé avec l'Etat, les Départements volontaires et bien sur l'agence de l'eau,

- **La restauration des bassins versants** par le biais d'un projet commun, mobilisateur, fédérateur : **Life Revers'eau**. Porté par la Région et 13 autres partenaires, pour près de 15 M€, il a été retenu par l'Europe fin 2020, seul projet français d'ailleurs,

- **Le lancement des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire**, en amont de Nantes, avec le **Plan Loire**, que nous avons visité avec la Présidente Christelle Morançais le 16 mars dernier et l'adoption du plan Loire 2021-2027, avec un engagement régional de 27 millions approuvés mercredi dernier en session.

∞∞∞∞

Mais à travers cette conférence ligérienne de l'eau, nous devons aller encore plus loin, et poursuivre notre mobilisation : collectivités, acteurs économiques, entreprises...

Vous pouvez compter sur le soutien de la Région.

Je vous remercie.

# Martin GUTTON, Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Monsieur le Préfet,  
Messieurs les Présidents de Département,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Comme j'ai eu l'occasion de le signifier le 19 février 2021 au préfet de région, cette conférence témoigne de la volonté des acteurs régionaux, de l'État, avec l'appui de l'Agence de l'eau, de renforcer la mobilisation, la coordination et la cohérence collective nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau.

C'est un travail de longue haleine, ce qu'il est parfois difficile d'expliquer à nos concitoyens, sur lequel vous vous êtes engagés il y a déjà plusieurs années, ce sur les cinq départements de la région Pays de la Loire.

∞∞∞∞

Un diagnostic commun, et qui n'est plus contesté aujourd'hui, a été élaboré. Celui-ci fait état d'une situation dégradée de la qualité de l'eau.

L'agence de l'eau se mobilise pleinement, à la fois au moyen des crédits du 11e programme d'intervention, mais également au moyen des crédits que l'État a pu confier aux agences de l'eau via le plan de reprise. Pour la région Pays de la Loire, c'est presque 9 millions d'euros que nous gérons, en lien étroit avec les préfets de département et le préfet de région. Nous avons bon espoir de les avoir engagés dès la fin du premier semestre 2021.

Deuxième point que je souhaite mettre en avant : l'agence de l'eau sera aux côtés des acteurs régionaux au travers de cette politique de reconquête.

Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de la dynamique que nous observons sur les territoires à travers ces contrats territoriaux Eau qui ont été simplifiés. Les taux d'aide sont importants puisqu'ils représentent près de 70 % subventions, dont 50 % pour l'agence de l'eau.

Parallèlement à ces contrats, je tiens à souligner la mobilisation essentielle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Nous savons le rôle qu'ils peuvent jouer, notamment dans l'ouest de la France, au regard des politiques d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

L'agence de l'eau a ainsi eu l'occasion de signer un premier accord de programmation avec Cap Atlantique, dont je salue le travail engagé depuis plusieurs années en faveur des politiques de reconquête des milieux. Demain, ce sera La-Roche-sur-Yon, puis Nantes métropole.

Le préfet de région et la maire de Nantes ont accueilli le Premier ministre en février 2021 et nous avons pu mettre en exergue les actions menées par la métropole dans le domaine de l'eau.

D'autres acteurs suivront.

Troisième point que je souhaite évoquer dans ce propos liminaire : l'actualité du comité de bassin.

Certains d'entre vous étaient présents ce matin en comité de bassin, lequel était présidé par Thierry Burlot. Nous avons évoqué à cette occasion la consultation en cours sur le SDAGE.

La politique de l'eau est aujourd'hui décentralisée. La Région Pays de la Loire a pris la compétence animation et concertation dans le domaine de l'eau. Par conséquent, il est essentiel que les acteurs régionaux puissent participer à la consultation sur le projet de SDAGE, ce qu'ils ont déjà pu faire au travers du forum de l'eau du 15 mars dernier. 130 personnes y ont d'ores et déjà participé.

Certains d'entre vous étaient présents et pourront faire remonter leur contribution via la commission territoriale que préside Christian Couturier et qui s'est elle-même réunie le 25 mars pour prioriser les suites du forum, de façon à remonter au siège de l'établissement les propositions que peuvent exprimer les acteurs ligériens pour le comité de bassin.

De la même façon, Laurent Gérard, qui préside la commission programme du comité de bassin et du conseil d'administration, a souhaité que les acteurs locaux puissent être consultés sur la révision du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Nous reviendrons ainsi vers vous afin de connaître vos propositions d'évolution pour ce 11e programme.

Je me réjouis d'être avec vous et je vous remercie de votre attention.

## Didier MARTIN, Préfet de région

Monsieur le vice-président du conseil régional représentant Christelle Morançais,

Monsieur le président du conseil général délégué,

Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau,

Mesdames et Messieurs les membres de cette 3ème conférence ligérienne de l'eau,

Vous le disiez Monsieur le président, l'État est venu en force et je me réjouis d'avoir aujourd'hui à mes côtés mes collègues préfets de départements ainsi que Jean-Christophe Boursin, secrétaire général aux affaires régionales, mais également plusieurs directeurs régionaux des services de l'État, Annick Bonneville pour la DREAL, Armand Sanséau, nouveau directeur régional de la DRAAF, ou encore Nicolas Durand, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé. Les DDTM participent également à nos travaux.

∞∞∞∞

Monsieur le président, je me réjouis évidemment de cette troisième réunion de la conférence ligérienne de l'eau. Inutile de refaire ici le diagnostic, que chacun connaît. Celui-ci est sombre quant à l'état des masses d'eau dans notre région, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. Ce diagnostic est maintenant bien connu et partagé par l'ensemble des acteurs.

Les moyens sont là, vous l'avez rappelé. Le conseil régional intervient, au moyen du contrat de plan État-Région notamment, mais aussi l'agence de l'eau ou encore l'État, qui en avait fait une priorité lors de la signature avec la Région du contrat d'avenir, en février 2019. Depuis lors, les choses se sont précisées, notamment dans le contrat de plan État-Région. Des moyens financiers supplémentaires ont été déclinés par d'autres acteurs ici présents.

Le diagnostic est donc posé. Les moyens financiers sont au rendez-vous. La volonté est forte. Comme nous l'évoquerons cet après-midi, notre stratégie a résulté de travaux extrêmement précis et documentés. Cette stratégie mobilisatrice suppose le concours de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est notre volonté commune que de nouveaux projets concrets, de terrain, de proximité, nous permettent de répondre à notre ambition collective de reconquête de la qualité et de la quantité de l'eau en région Pays de la Loire. Seule une dynamique collective pourra nous permettre d'obtenir les résultats attendus par nos concitoyens, alors même que le changement climatique accentue certaines évolutions. Il en va de l'intérêt général d'avancer encore plus rapidement. De nombreuses actions ont été entreprises par le passé, mais l'urgence climatique nécessite d'accélérer.

∞∞∞∞

Fort d'un diagnostic partagé, fort de moyens renforcés, fort d'une ambition collective et d'une stratégie qui sera exposée cet après-midi, le temps est de nouveau à l'action, afin d'améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau dans notre région.

Merci de votre attention.

## L'eau priorité de la Région et de l'Etat

Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Je me permets de prendre la parole pour animer la suite de nos débats. Je salue tout d'abord l'ensemble des préfets, des directeurs de l'État. Maurice que je salue particulièrement, ainsi que l'ensemble de mes collègues élus. Martin Gutton et ses équipes de l'agence de l'eau, avec lesquelles nous avons toujours grand plaisir à travailler de manière efficace.

**Deux grands sujets seront abordés cet après-midi. Le plan Etat-Région et les outils associés, puis la charte régionale de gestion de la ressource en eau**, présenté par le SGAR M. Boursin, avec lequel nous avons toujours plaisir à travailler, ayant toujours le souci de trouver des solutions plutôt que des problèmes.

Quelques mots introductifs au sujet du plan État-Région et des outils associés. Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de le présenter auparavant, mais nous estimons avec la Présidente de la Région qu'il est essentiel de le faire et de souligner en quoi **ce plan constitue un élément structurant de la politique de l'eau à l'échelle régionale et territoriale, avec les EPCI, qui en constituent évidemment des acteurs essentiels.**

J'ai omis de saluer mes collègues du comité de bassin, avec lesquels j'ai toujours plaisir à travailler. Nous étions nombreux, des ligériens, à siéger ce matin en comité de bassin et il y a quelques jours en conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Lors de sa session de juillet 2017, la Région a décidé de faire de **l'eau une priorité du mandat régional**. Le constat, vous le connaissez, et cela a été évoqué précédemment. La ressource en eau dégradée, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

En 2016 et 2017, les financements dont nous avons bénéficié ont été relativement faibles au regard des enjeux et comparativement à d'autres régions, car nous avons présenté moins de projets. Nous avons ainsi choisi de **nous mobiliser collectivement** pour faire en sorte que les ambitions politiques portées par l'État et la Région se traduisent sur les territoires par **davantage de projets structurants et de financements de l'agence de l'eau**.

Cela passe par **l'aide à la mise en oeuvre des SAGE**, ce qui procède d'une politique classique, mais aussi par l'élaboration de **projets nouveaux**, comme le soutien au **programme de restauration de la Loire**. Nous y reviendrons tout à l'heure, mais je tiens à remercier les services de Monsieur Boursin au titre de notre mobilisation conjointe auprès de la DREAL Centre Val de Loire et de mes collègues de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CPIER, ce qui nous a permis d'obtenir les financements requis pour réaliser les travaux dans les temps. Pour mémoire, l'objectif consistait à débiter en 2021 les travaux Loire Grandeur Nature mais aussi à obtenir des financements dans le cadre de la lutte contre les inondations. Cette mobilisation collective illustre **l'intérêt que nous avons à travailler ensemble**.

Il s'agit par ailleurs de notre première **convention de partenariat conclue avec l'agence de l'eau**. Je salue à ce titre Bernadette Doret, la déléguée régionale, et Martin Gutton, avec lesquels nous avons grand plaisir à travailler. Cette première convention nous a permis de **mobiliser dès 2017 de l'ingénierie et des financements** pour nous structurer et accélérer nos actions en lien avec la thématique de l'eau.

De **nouvelles instances de gouvernance régionale pour l'eau** ont par ailleurs été constituées. Elles l'ont été de manière très humble, sans caractère officiel, mais Monsieur Boursin a pu constater l'efficacité du **Comité ligérien**. Celui-ci réunit l'ensemble des ligériens membres du comité de bassin, ce qui nous permet de structurer nos offres de projet et notre capacité à nous positionner, unis, à Orléans.

Un projet a été porté dans le cadre du LIFE. L'objectif ne consistait pas uniquement à nous inscrire dans une ambition, mais à nous mettre en capacité de porter des projets, de créer ce collectif et cette dynamique sur l'eau. Le **projet LIFE intégré** répondait évidemment à notre ambition de mobiliser le territoire ligérien autour de la reconquête de la qualité de l'eau et de cibler des projets permettant d'avancer collectivement sur ce sujet.

Par ailleurs, la prise en compte de l'enjeu Eau dans le **SRADDET** a été renforcée dès 2017.

De plus, nous avons candidaté à l'attribution des missions d'animation et de concertation, à l'instar de ce que faisaient nos collègues bretons. Nous avons tâché de profiter du retour de leur expérience.

Nous avons agi à travers l'animation et la coordination des politiques publiques, mais aussi à travers la gouvernance, notamment au moyen des **comités départementaux** ou de la **conférence ligérienne** de l'eau. Enfin, les outils, avec le Life, et le **CT Eau** qui nous a permis de **gagner en efficacité et en simplification**.

En février 2019, le Premier ministre a signé le **contrat d'avenir**. Celui-ci incluait un volet eau et supposait :

- l'obtention d'un financement de 4 millions d'euros sur le **LIFE REVERS'EAU**,
  - la création d'un programme des interventions territoriales de l'État (**PITE**), qui permettra je l'espère bientôt de flécher des financements,
  - une **forte mobilisation de l'Agence de l'eau en région**,
  - l'élaboration d'un **plan Eau État-Région partagé**,
  - un accueil favorable de la **candidature de la Région à l'attribution des missions Eau**. Je remercie à ce propos l'ensemble des services de l'État qui ont contribué à ce que nous obtenions l'animation de la politique de l'eau à l'échelle régionale.
- Le Plan Eau État-Région a été adopté en décembre 2019. Ce plan repose sur trois enjeux majeurs :
- mieux mobiliser autour de la reconquête de la ressource en eau,
  - améliorer la gouvernance de l'eau et mieux articuler les différentes politiques,
  - accélérer la mise en oeuvre des projets.

Je laisse les services de la Région vous présenter en détail le sens de ce plan « Eau » État-Région.

## Damien MASINSKI, Région Pays de la Loire, responsable du Pôle Eau et Loire

Je vous présenterai quelques actions afin d'illustrer la mise en place du plan Eau État-Région depuis 2019.

Le plan Eau avait mis en exergue un problème de mobilisation autour de la reconquête de la ressource en eau. Pour favoriser cette mobilisation, il était nécessaire que les participants connaissent les conclusions du diagnostic. Plusieurs initiatives ont été conduites à cette fin.

- En 2020, les **données nitrates et pesticides ont été mises à disposition sur le Datalab'eau** de la DREAL.
- En octobre 2020, un GIEC régional composé de dix-huit experts a été initié.
- En 2021, un groupe de travail État-Région sur la mise en place d'un **comité des études et d'un groupe d'experts** autour des thématiques de l'eau a été constitué.

Il s'avérait par ailleurs nécessaire de former pour mieux agir. Plusieurs actions de formation ont été déclinées dans ce cadre.

- Les années scolaires 19/20 et 20/21 ont ainsi été marquées par un renforcement du volet Eau **dans l'appel à projets des actions éducatives ligériennes** porté par la Région à destination des lycées.
- En 2019, l'État a créé un **espace numérique de partage de données sur l'eau pour les formations agricoles**, dans le cadre du développement de la thématique Eau sur les actions Enseigner et Produire autrement.
- Entre 2019 et 2020, l'État a organisé des **formations et des journées techniques** destinées à des bureaux d'études, des industriels, des commissaires enquêteurs, des collectivités et des enseignants du secondaire.
- En décembre 2020, des réflexions ont été engagées par l'Etat, la Région et les Départements sur la **mise en place d'actions destinées aux scolaires**.

Il était indispensable de rechercher l'engagement et la mobilisation de tous. C'est ainsi qu'une charte d'engagement a été élaborée avec les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques et projets développés en région.

Il se révélait également nécessaire d'améliorer la gouvernance de l'eau. Depuis 2017, une nouvelle gouvernance a été mise en place au niveau régional avec le **comité ligérien de l'eau, la conférence ligérienne de l'eau, le comité stratégique régional pour l'eau** mais aussi à l'échelle départementale avec les **comités départementaux de l'eau**. Ces derniers ont tous été réunis au cours du premier trimestre 2021 et ont permis de présenter la charte d'engagement.

L'objectif est de disposer d'une comitologie renouvelée qui travaille conjointement et se structure tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle du bassin Loire Bretagne.

Les **SAGE** constituent à ce titre des partenaires incontournables. Améliorer la gouvernance de l'eau vise à favoriser les synergies et à définir des priorités communes sur des territoires de mise en œuvre appropriés.

À noter en outre que depuis 2017, la région s'était fortement investie dans cette animation avec de nouvelles actions et de nouveaux portages. Le 4 décembre 2020, un arrêté ministériel a concrétisé ces efforts en attribuant à la région les missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

Il était en outre indispensable de contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques. C'est ainsi qu'en décembre 2020, le conseil régional a adopté un projet de **SRADDET** qui comportait un **volet Eau**, alors même que celui-ci n'était pas obligatoire.

En agriculture, quatorze projets d'expérimentation visant la mise en place de **Paiements pour services environnementaux (PSE)** ont été lancés, et financés par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

En matière de biodiversité, la **démarche Liberbocage** a été lancée. Elle vise à favoriser l'implantation de haies ainsi que la restauration et la valorisation de linéaires existants. Huit territoires ont été labellisés **Territoires engagés pour la nature (TEN)**.

Enfin, dans le cadre de l'**économie circulaire**, des critères « eau » ont été mis en place dans l'appel à projets 2020.

Un troisième enjeu avait été identifié. Il s'agissait d'accélérer la mise en œuvre des projets de territoire. À cette fin, il était nécessaire de faciliter l'émergence des projets et l'accès au financement public. L'atteinte de ces objectifs a reposé sur deux actions principales.

- Un contrat unique a été créé : le **CT Eau**. Il est **commun à tous les financeurs** et à l'État et vise à définir des stratégies et des priorités communes. Ainsi, les maîtres d'ouvrage locaux se réfèrent à un seul contrat, harmonisé au niveau du territoire et du calendrier.
- Des moyens consacrés à l'eau ont été mobilisés.
  - La **zone d'actions prioritaires Eau** a été élargie, permettant à sept territoires supplémentaires de bénéficier de **MAEC**.
  - Au titre de son budget 2020, la Région a inscrit 4 millions d'euros supplémentaires pour les actions Eau en sus des 46 millions d'euros inscrits sur le plan État-Région pour la période 2020 – 2024.

- Dans le cadre du contrat de projet État Région (CPER) 2021-2027, 130 millions d'euros sont fléchés sur le volet Eau contre 61,7 millions d'euros lors de la programmation précédente.

Enfin, il convenait de renforcer l'approche collective autour de projets structurants. En voici deux exemples :

- **Restauration du lit de la Loire**. Le **CPIER 2021-2027** cible quatre priorités : inondations, fonctionnement naturel de la Loire, patrimoine et connaissance. La contribution de l'État s'est élevée à 84 millions d'euros, celle de l'agence de l'eau à 40,8 millions. La Région a contribué à hauteur de 27 millions. À noter que les Pays de la Loire est la Région la plus contributrice au CPIER. Ce contrat permettra de financer 42 millions de travaux de restauration du lit de la Loire, financés par l'agence de l'eau (45%), la Région (30 %) et le FEDER Loire (20 %).
- **Programme Life Revers'eau**. Retenu en septembre 2020 par la Commission européenne et porté par la Région, il fédère 13 porteurs de projets autour de 32 actions, avec un budget de 15 millions d'euros (dont 7 millions d'euros d'aides européennes) sur une durée de sept ans. Ce projet vise à fédérer l'ensemble des partenaires et de proposer de nouvelles solutions pour la reconquête des milieux aquatiques.

## Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire, Directeur adjoint

Poursuivons le balayage des actions qui ont été conduites dans le cadre du plan Eau État-Région.

Nos territoires ont bénéficié d'un accompagnement renforcé autour des priorités régionales avec :

- la mise en place d'une **stratégie régionale sur les captages prioritaires** (voir présentation spécifique ci-après),
- la mise à disposition par l'agence de l'eau Loire -Bretagne et la DREAL de ressources (outils, fiches, etc.) suite à la publication de **l'état des lieux 2019**.

[Le site Datalab'eau](#)

[Les pages du site de l'agence de l'eau](#)

Nous avons également travaillé à une **meilleure lisibilité de la réglementation**. Cela s'est traduit par la poursuite de la démarche d'amélioration et d'harmonisation progressive des arrêtés cadres sécheresse (ACS) et par le développement d'outils de communication pour la mise en œuvre des mesures pendant les périodes de sécheresse. Un outil permet par exemple en Loire-Atlantique de connaître les restrictions par usage et par commune pendant les périodes de sécheresse.

La gestion quantitative de la ressource en eau constitue une problématique importante pour la région. 72 % des masses d'eau sont en risque de ne pas atteindre le bon état en raison d'une pression sur le paramètre de la gestion quantitative. Les enjeux portent sur les prélèvements d'eau et sur la gestion des plans d'eau. Les conséquences sont nombreuses, à la fois sur les milieux naturels, sur les usages agricoles ou industriels, ou encore sur l'alimentation en eau potable.

Un important travail a été conduit dans le cadre de l'élaboration du SDAGE et des zonages associés. Ce travail, réalisé avec l'ensemble des SAGE, a permis de définir des priorités par bassin versant. Ce travail intègre les volets suivants.

### • Développer la connaissance :

- analyses HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) à mener sur tout ou partie des sous-bassins des SAGE qui présentent des difficultés régulières à l'étiage et qui ne sont pas déjà couverts par une étude des volumes prélevables ;
- connaissance de l'impact des plans d'eau en région Pays de la Loire : connexion aux eaux superficielles, interception des flux, sur-évaporation, etc. ;
- connaissance du lien entre les débits d'étiage et la biologie des cours d'eau à approfondir.

Il s'agit d'améliorer les connaissances des méthodologies développées au niveau de la région et déclinées ensuite dans les territoires. Avec cette volonté en Pays de la Loire d'avoir une approche territorialisée dans la mobilisation des acteurs et le développement des outils.

### • Mettre en place une **gestion collective des prélèvements agricoles**.

Dans un contexte de tension sur la ressource en eau les gestions individuelles peuvent ne pas répondre aux enjeux.

Comment se mobiliser collectivement avec des outils réglementaires et normalisés comme par exemple les organismes uniques de gestion collective, qui permettent de remettre complètement à plat les autorisations de prélèvement. Ou dans des approches plus souples par des mandataires qui permettent de travailler une meilleure répartition des eaux, spécifique et adaptée aux territoires.

### • Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les pressions sur l'hydrologie :

- **des mesures effectives d'économies d'eau** en priorité pour tous les usages, avec des changements de pratiques, une amélioration de l'efficacité, des **solutions fondées sur la nature** en retrouvant par exemple de meilleures capacités d'absorption des sols en milieu urbain, en reconstituant des **zones humides** et retrouver cette capacité des sols à absorber et retenir l'eau dans tous les territoires agricoles, etc. ;
- des actions spécifiques pour réduire l'impact des plans d'eau (effacement, déconnexion des eaux superficielles) coordonnées avec le volet régalien en matière d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- après avoir analysé l'ensemble des mesures possibles, la mise en place de retenues de substitution peut être envisagée dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), avec une approche intégrée et globale, et en respectant les spécificités des territoires.

• **Accompagner les démarches de PTGE** qui se lancent sur le territoire régional. Ceci dans le cadre de l'élaboration du SDAGE et la question de la temporisation du classement en zone de répartition des eaux. Cinq territoires sont dans ce cas et sont invités à mettre en place un PTGE pour avoir cette temporisation d'application du zonage. Et des territoires qui peuvent être volontaires pour la mise en place de PTGE pour affiner leur gestion quantitative.

Vous pourrez retrouver de plus amples informations sur les [sites Internet de la DREAL](#) et [de la Région Pays de la Loire](#). Ces portails donnent accès à des ressources et des informations très diversifiées.

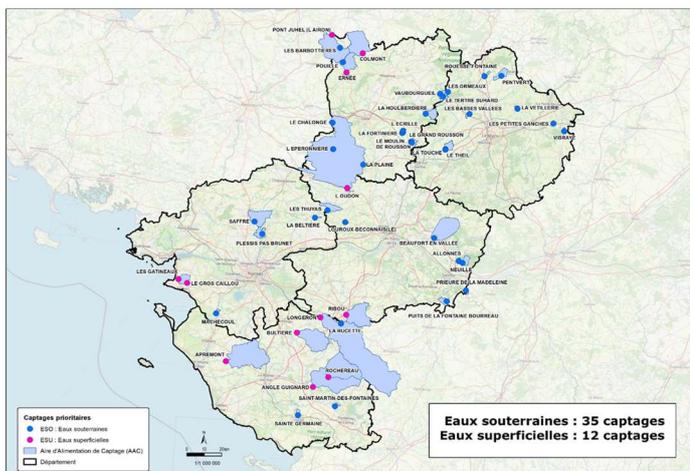
# Zoom sur les captages prioritaires :

## Élaboration de la stratégie régionale captages prioritaires

Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire,  
Directeur adjoint

C'est un des axes stratégiques du Plan eau. Les captages prioritaires concernent une partie des captages d'eau potable de la région. Ils représentent 47 des captages de la région, dont 35 pour les eaux souterraines et 12 pour les eaux superficielles. Ils concernent un peu plus de 10 % de la région.

La carte qui est partagée à l'écran détaille les périmètres et les points de captage concernés, qui couvrent l'ensemble des départements. La taille des captages varie selon les territoires.



Le travail engagé pour d'élaboration de notre stratégie régionale est motivé par trois niveaux d'enjeux :

### • Enjeux de santé publique :

- les syndicats de distribution d'eau potable sont responsables de la qualité de l'eau délivrée, une responsabilité des collectivités et des syndicats associés ;
- la nouvelle directive 2020/2184/CE du 23 décembre 2020 relative à l'eau distribuée pour la consommation humaine vient fixer des nouvelles exigences de qualité des éléments modalité visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable ;
- la France est mise en demeure pour non-respect des dispositions de la directive eau potable 98/83/CE pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée (captage prioritaire de Vaubourgueil, 53).

### • Enjeux de protection de la ressource :

- assurer la préservation des ressources (eaux superficielles et souterraines) ;
- participer à la reconquête du bon état des masses d'eau.

### • Enjeux économiques :

- limiter les coûts de traitement de l'eau ;
- pérenniser l'utilisation des ressources exploitées.

En termes de modalités d'élaboration, cette stratégie a été fixée par une instruction gouvernementale du 5 février 2020. Nous avons convenu que cette stratégie serait co-portée par l'État et la Région.

Un groupe projet a été constitué, associant la Région, les Départements, les services de l'État, l'agence de l'eau, l'agence régionale de santé, l'Office français de la biodiversité ainsi que le Bureau de recherche géographique et minière. Un accompagnement a été assuré par un binôme de bureaux d'études (OIE et SCE). 25 entretiens approfondis ont été réalisés à l'été 2020.

Nous avons organisé un séminaire régional le 24 novembre 2020 pour partager l'état des lieux, recueillir les attentes des partenaires et définir le niveau d'ambition de la stratégie. La stratégie devra être validée mi-2021, après une phase de consultation en avril.

Le diagnostic partagé fait état des constats suivants :

### • une qualité de la ressource qui stagne, voire qui continue à se dégrader (nitrates, pesticides).

- Sur les **nitrates**, une amélioration continue entre 2008 et 2016 mais une nette dégradation depuis, qui s'explique par de nombreux paramètres.

- Pour les **pesticides**, stagnation ou amélioration sur certains paramètres mais la recherche de certains métabolites (produits de dégradation des pesticides) dont ceux de l'herbicide S-métolachlore (ESA-métolachlore) viennent dégrader cette tendance. La moitié des captages prioritaires présente des teneurs en ESA-métolachlore supérieures aux limites de qualité en eau traitée et pouvant être à l'origine de dépassement en eau distribuée.

• **une atteinte des limites du volontariat** (agriculteurs engagés et mobilisé mais en nombre encore insuffisant, optimisation des pratiques insuffisante à elle seule pour inverser la tendance) ;

• **une difficulté à évaluer les plans d'action**, par manque parfois d'objectifs et d'échéances précisément définies ;

• **l'existence de situations de blocage**, liées parfois au découragement et à l'abandon (des acteurs agricole ou des syndicats d'eau) face à des situations qui ne progressent pas suffisamment ;

• **une crise de l'élevage extensif** (risque accru de céréalisation des AAC), avec la question du modèle agricole, de son évolution et de l'accompagnement collectif ;

• **une insuffisance du portage politique** aux différents niveaux (régional, départemental et local).

Ces constats ont donné lieu à une ambition partagée de reconquête des captages :

• **définir un objectif de qualité global** visant à passer sous les seuils de classement, soit abaisser les niveaux de pollution sur l'ensemble des captages ;

• **fixer des délais adaptés** selon les caractéristiques (hydrogéologie, surface agricole utile, pressions...) de chaque captage ;

• **maintenir le volontariat** tout en affichant clairement une progression dans le temps du niveau d'exigence des actions mises en œuvre, décliner la mise en œuvre **d'actions obligatoires si nécessaire** le dispositif des **ZSCE** notamment ;

• proposer un **panel d'actions à mobiliser** pour sortir de la seule logique d'optimisation (fertilisation et traitement par pesticides),

réduire très fortement les sources de pollution diffuses *via* un **développement accru de l'agro-écologie**, engager des réflexions pour des **territoires sans pesticides de synthèse** sur les aires d'alimentation des captages ;

- proposer des indicateurs minima de suivi, par type d'action, et un **cadre d'évaluation des plans d'actions** ;
- assurer **l'intégration de ces actions dans les Contrats Territoriaux Eau** ;
- définir des **modalités de gouvernance de la stratégie** (politique, technique et financière).

Les principales actions retenues visent à :

- doter l'ensemble des captages prioritaires d'un **plan d'actions actif** et d'**objectifs de reconquête de la qualité de l'eau** en intégrant les problématiques récentes sur l'eau distribuée (pesticides et leurs métabolites) ;
- **réduire les pressions agricoles** en accélérant la **transition agro-écologique** sur les aires d'alimentation de captage tout en poursuivant un accompagnement financier ambitieux ;
- conforter les gouvernances régionale et locales pour **renforcer la responsabilité de chaque acteur** ;
- mobiliser les **acteurs des filières agricoles et agroalimentaires** ;
- mettre en œuvre une **stratégie foncière** régionale et locale réaffirmée (acquisition mais aussi veille foncière à mener avec notamment la SAFER) ;
- activer les **leviers réglementaires** dans une logique de progressivité (du volontariat au réglementaire, par étape) ;
- s'appuyer sur les **politiques publiques territoriales** existantes et améliorer l'articulation entre les outils, notamment financiers (MAEC, outils territoriaux...) ;
- suivre la **mise en œuvre** de la stratégie et **mesurer** l'efficacité des plans d'action.

La concertation sera élargie à l'ensemble du groupe et de la conférence ligérienne sur l'eau, en vue de valider cette stratégie d'ici mi-2021.

## Appel à projets «Captages » Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et le logement

Merci Monsieur Custot. Je vous remercie du travail conséquent qui a été fait, sur un sujet hautement important qui, comme vous avez pu le constater Monsieur le préfet, est remonté dans tous les comités départementaux de l'eau. Je salue d'ailleurs la présence de Monsieur Durand pour l'ARS et Monsieur Sanséau pour la DRAAF, dont les champs de compétences ont été salués à plusieurs reprises.

Comment parvenir à mobiliser les outils qui nous permettront d'optimiser notre action en matière de gestion des points de captages.

Pour atteindre cet objectif, la Région a souhaité initier un appel à projets.

Dans l'idée d'expérimenter dans une première année, avant l'adoption de ce plan, et pour ensuite accélérer avec les différents outils et trouver la bonne articulation, notamment et par exemple dans la perspective de la future PAC, des MAEC existants, ou encore des PSE déployés par l'agence de l'eau.

700 000 € d'investissement et 50 000 € de fonctionnement seront consacrés à cet appel à projet.

L'objectif consiste à expérimenter de façon très opérationnelle et voir comment créer des outils pour accompagner les porteurs de projets concourant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à l'AEP. Que ce soit sur les questions de foncier, de gestion ou d'évolution des pratiques agricoles ou autres.

Cet appel à projets est en cours. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Région.

## Déploiement des CT Eau :

**Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

En introduction, je tiens à souligner combien cet outil est important.

Je signalais tout à l'heure que nous n'étions pas nécessairement en capacité de mobiliser des projets et des financements.

De fait, nous avons dressé le constat suivant. Différents outils existaient, par exemple les contrats régionaux de bassin versant, d'une durée de trois ans, conclus sur un territoire donné et fixant divers objectifs. L'agence de l'eau déclinait des contrats territoriaux, qui portaient sur une durée de cinq ans et qui fixaient d'autres objectifs. Les conseils départementaux faisaient de même.

Après discussions avec les intercommunalités, nous nous sommes mobilisés, dans le cadre de ce 11<sup>ème</sup> programme en vue de simplifier ces outils.

Notre mobilisation et cette simplification permettent de déployer un nombre plus important de projets.

Nous déclinons ainsi une ambition plus forte, qui est largement partagée sur les territoires.

Je laisse la parole à Bernadette Doret, puisque l'agence de l'eau constitue un acteur majeur de la mise en place des CT Eau.

**Bernadette DORET, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Directrice de la délégation Maine Loire Océan**

L'accompagnement des territoires constituait l'un des axes forts du plan Eau État-Région. L'objectif consistait à permettre aux territoires de mettre en œuvre des programmes ambitieux pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'outil unique qu'est le CT Eau permet de cibler les actions destinées à accélérer l'atteinte de nos objectifs de bon état. Sur certains territoires, nous amplifierons ainsi nos efforts sur les paramètres dégradés. Nous mobiliserons également l'outil LIFE et nous travaillerons sur des masses d'eau vitrines en vue de faire basculer et d'atteindre nos objectifs de bon état.

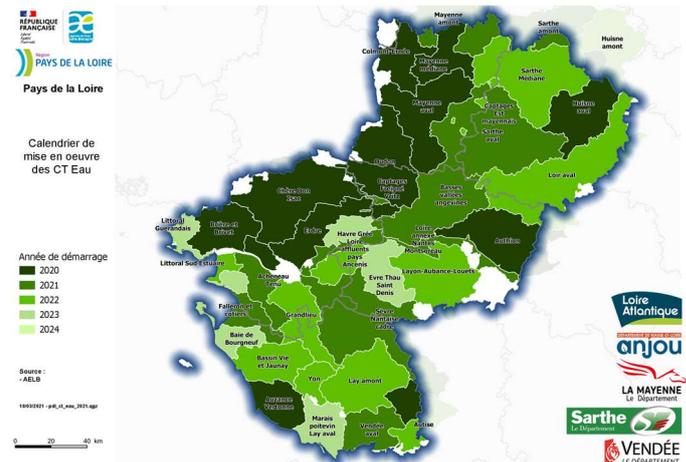
Nous ciblerons les zones à enjeu. Nous avons précédemment évoqué les captages prioritaires destinés à l'eau potable. Nous travaillons également sur d'autres territoires ciblés, notamment ceux faisant l'objet d'une tension qualitative. Ceci nous permettra de travailler sur le partage équilibré de la ressource en eau avec l'ensemble des usagers, qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles. Nous nous mobiliserons particulièrement sur ces territoires.

Les maîtres d'ouvrage qui se voient aujourd'hui proposer ce contrat unique définissent collectivement leur stratégie autour d'objectifs partagés, ce sur une période de six ans. L'objectif consiste à leur permettre de réfléchir à la façon d'apporter des réponses aux différents enjeux des territoires des SAGE.

Ensuite, nous mobilisons le CT Eau. Cet outil opérationnel permet de contractualiser un premier programme d'action de trois ans, lequel peut être reconduit pour trois ans si les actions se mettent en place conformément à la stratégie.

La perspective est de couvrir le territoire régional d'ici 2023.

Une carte illustre le déploiement des CT Eau. Les zones colorées en vert foncé représentent les treize premiers CT Eau, les fameux contrats uniques conclus pour la période 2020-2022.



En dépit de la crise sanitaire, une très forte dynamique est observée. Une programmation de travaux de 54 M€ est aujourd'hui validée, dont 25,5 M€ au titre des aides AELB, 7,3 M€ de la Région et 3,8 M€ des départements. Avec une moyenne de près de 70% d'aides apportées dans les territoires.

Nous sommes d'ores et déjà mobilisés pour finaliser dix nouveaux CT Eau sur la période 2021-2023. L'objectif consiste à les finaliser au premier semestre afin de pouvoir engager des chantiers dès l'été 2021.

D'autres territoires sont déjà en contrat. Au fur et à mesure de leur renouvellement, ils pourront également définir leur stratégie de territoire et conclure des CT Eau, avec des évolutions de périmètre de contrat.

Vous pouvez constater que, progressivement, ces contrats sont construits à l'échelle des SAGE. Cet objectif sera atteint d'ici 2024, puisque l'ensemble des territoires aura alors convergé et bénéficiera de ces CT Eau.

Nous nous étions par ailleurs engagés à mener un certain nombre de chantiers d'harmonisation et de simplification, que nous poursuivons :

- harmonisation des tableaux de financement, des formulaires administratifs et de l'organisation des signatures ;
- mise à disposition de guides CT Eau pour l'élaboration et l'évaluation des contrats ;
- poursuite des réunions départementales de coordination semestrielles entre les services de l'État, les opérateurs et les collectivités régionale et départementales.

# Temps d'échanges



Question posée sur le fil de discussion



Réponse apportée sur le fil de discussion



Question posée oralement



**Patrick LEMARIÉ, CAB PAYS DE LA LOIRE**

Qui participe aux comités départementaux de l'eau ? Se sont-ils déjà réunis ?



**Fabienne POUPARD, DDT SARTHE**

*Tous les acteurs de l'eau en département participent aux comités départementaux (Etat, Région, AELB, collectivités, SAGE, syndicats d'eau, associations représentatives, chambre d'agriculture...). Ils se sont réunis en amont de la conférence ligérienne.*



**Laure LETESSIER, DREAL Pays de la Loire**

*Les comités départementaux de l'eau réunissent les différents acteurs de l'eau à l'échelle de chaque département. Ils sont pilotés par les préfets de département et les présidents des conseils départementaux selon les départements. En cas de question sur la liste de diffusion de chaque comité départemental de l'eau, vous pouvez vous adresser aux services des DDT(M).*



**Marie VERMEIL, Région Pays de la Loire**

*Ces comités sont organisés conjointement avec la Région dans le cadre de ses missions d'animation et concertation dans le domaine de l'eau évoquées précédemment. Ils sont une déclinaison concrète du Plan Eau Etat-Région.*



**Sophie BRINGUY, Conseillère régionale**

Quid de l'état du réseau ? Régulièrement, le sujet est soulevé, notamment concernant l'Est de la Sarthe. Qu'en est-il sur la région ?



**Valérie VIAL, ARS DES PAYS DE LA LOIRE**

*S'il s'agit du sujet des CVM (chlorure de vinyle monomère), des actions sont en cours dans les territoires pour identifier et remplacer les tronçons à risque, généralement situés en bout de réseau. La situation est plus marquée en Sarthe que dans les autres départements de la région.*



**Yvon SIOU, agence de l'eau Loire-Bretagne**

*Concernant la gestion patrimoniale de réseaux, il y a d'une façon générale (dossier des Assises de l'eau) une insuffisance de renouvellement. C'est un problème plus préoccupant en secteur rural où les ratio mètres linéaires de canalisation par abonné sont bien plus importants, avec des risques de fuites associés également plus importants ramenés à l'abonné*



**BRINGUY Sophie**

*Merci pour vos réponses. C'est [très] en marge du sujet "captages", mais il me semble important que la conférence ligérienne de l'eau le traite aussi.*



**Mathilde Gaston, EPTB/SAGE Vilaine**

Concernant la stratégie régionale captages prioritaires, il est dommage que les CLE n'aient pas été associées à ce travail



**Etienne SIMON, DREAL Pays de la Loire**

*Les entretiens et le séminaire ont réuni les acteurs les plus directement concernés par la protection de la ressource (syndicats, OPA, associations...) mais il est effectivement prévu qu'à l'issue de cette présentation le document stratégique soient communiqués aux CLE comme les autres acteurs membres de la*

*conférence ligérienne. Des échanges plus poussés peuvent avoir lieu selon la situation locale*



**Jérôme BORTOLI, SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU**

*- pesticides : stagnation ou amélioration sur certains paramètres mais la recherche de certains métabolites dont ceux de l'herbicide S-métolachlore (ESA-métolachlore) viennent dégrader cette tendance. La moitié des captages présente des teneurs en ESA-métolachlore supérieures aux limites de qualité en eau traitée et pouvant être à l'origine de dépassement en eau distribuée ;*

En fait ce n'est pas seulement les captages prioritaires mais la moitié des captages en général qui sont menacés par ces métabolites pertinents. Les services de l'état disposent-ils d'une évaluation économique globale de l'impact du classement comme pertinent de l'ESA-métolachlore ?



**Valérie CORNU, SENOM**

L'AAP évoqué a été repoussé : est-ce que cela retarde l'instruction des dossiers déposés au 5 mars ?



**Marie VERMEIL, Région Pays de la Loire**

*Non, le calendrier d'instruction n'est pas modifié. Il est plus court que prévu pour les instructeurs.*



**Valérie CORNU, SENOM**

PPC AEP : pour les métabolites, pourquoi ne pas entrer par la voie réglementaire en interdisant ces phyto dans les PPC avec une mobilisation des services des ARS pour engager une révision des arrêtés PPC qui datent certains de plus de 15 ans.



**Valérie VIAL, ARS DES PAYS DE LA LOIRE**

*La vocation première des PPC est celle de prévenir les pollutions ponctuelles et accidentelles ? Ces périmètres ne couvrent qu'une partie du bassin versant. L'ensemble des mesures - incluant les actions sur les PPC seront à étudier au cas par cas.*



**Mickael POTARD, LPO PAYS DE LA LOIRE**

Ne pas systématiser, mais quand même constater que les pesticides sont les premières substances détectées dans les eaux souterraines, les eaux de surface...ainsi que dans l'air



**Valérie CORNU, SENOM**

CT eau : un outil unique certes mais les demandes de financements doivent encore se faire pour chaque financeur avec des exigences différentes entre ces structures.

Que se passe-t-il pour des territoires en Pays de la Loire mais relevant de l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



**Jérôme BORTOLI, SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU**

D'accord avec cette remarque : on est loin d'un guichet unique...



**Marie VERMEIL, Région Pays de la Loire**

*Les partenaires financeurs travaillent actuellement à la convergence et simplification de leurs démarches administratives (dépôt de dossiers, demande de solde). C'est une priorité de l'année 2021. Toutefois, il n'est pas à ce stade envisagé de mettre en place un guichet unique, chaque financeur restant libre de sa politique de financement.*



**Louis MICHEL, vice-président du Conseil départemental de Mayenne**

Je constate que des zones de notre département sont représentées en blanc. Cette situation résulte du fait que certains SAGE relèvent de la Bretagne, de la Vilaine ou encore de contrats Seine Normandie. En d'autres termes, il ne s'agit pas de zones où rien ne se passe. J'estime que nous devrions préciser sur nos cartes les contrats en cours plutôt que de laisser des zones en blanc. Nous sommes tous issus de la même agence.



**Serge SARRAZIN, président du SYNDICAT DE VALORISATION ET DE PROMOTION DES ÉTANGS DE POITOU-CHARENTES VENDEE (SYPOVE)**

Le syndicat des étangs de Poitou-Charentes Vendée est concerné par vos travaux puisque la Vendée intègre la région Pays de la Loire. Certaines des informations qui ont été communiquées m'ont surpris.

En matière d'information, il a été précisé que le bureau d'études SCE + OIEau a recueilli les avis et souhaits des partenaires. Malheureusement, nous n'avons pas été sollicités. Pourtant, les pisciculteurs contribuent au quotidien à la protection de l'environnement, comme le stipule expressément le Code de l'environnement. Je souhaite par conséquent savoir pourquoi nous n'avons pas été consultés.

De plus, le renforcement de l'accompagnement des territoires a été évoqué. Nous partageons tout à fait cette logique. Toutefois, je suis un peu surpris quand on nous dit que la connaissance de l'impact des plans d'eau serait méconnue. Des études universitaires ont été conduites et des ouvrages dédiés ont été publiés. Ces ouvrages devraient être lus, car ils apportent de nombreux éléments de réflexion.

D'autre part, il a été indiqué que les étangs seraient sujets à des phénomènes de sur-évaporation. Une thèse universitaire validée à l'international démontre que l'évaporation d'un étang est moins importante que l'évapotranspiration d'une prairie ou d'une forêt. Je souhaite savoir pourquoi les thèses de ce type sont mises de côté ou méconnues. Je ne fais pas de procès d'intention, mais les informations qu'elles contiennent me semblent importantes pour nos débats.

Il a également été fait mention d'une priorité à l'effacement des plans d'eau. Deux éléments importants sont à prendre en considération. Il faut opérer une distinction entre les eaux libres, c'est-à-dire les cours d'eau non domaniaux, et les courants d'eau. En l'occurrence, les travaux ne peuvent concerner que les eaux libres. Le reste fait partie des eaux privées et chacun doit pouvoir gérer ses affaires en bon propriétaire soucieux de protéger l'environnement.

Il serait souhaitable qu'une étude soit conduite pour savoir quelles sont les meilleures solutions. Si nous sommes sur une rivière, faut-il produire de l'hydroélectricité ? Est-il intéressant d'avoir des réserves d'eau en hauteur de façon à recharger les nappes phréatiques en période d'étiage ?

Il a par ailleurs été annoncé que des retenues de substitution seraient constituées. D'un côté on détruit et d'un autre on construit. J'ignore si cela est logique du point de vue des deniers publics. Je pose la question. Nous avons un outil économique de développement durable. L'Europe nous indique qu'il faut améliorer la filière alimentaire piscicole. Or nous sommes en train de détruire notre outil de production alors que nous importons 80 % de notre consommation nationale.

La crise de l'élevage extensif a été mentionnée. Nos piscicultures constituent des élevages extensifs. Selon moi, il conviendrait de les favoriser. Nous avons en effet l'avantage de produire sans émissions de gaz à effet de serre. Qui dit mieux ? Nous assurons la transformation sur place. De plus, un étang constitue un puits à carbone et un outil de développement durable. Des études internationales l'ont démontré. Je souhaite par conséquent savoir pourquoi l'ensemble de ces éléments est ignoré.

J'ajoute que le grand cormoran est une espèce protégée alors même que cet oiseau vient piller les productions. Comment les pisciculteurs vont-ils survivre face à une croissance exponentielle du grand cormoran ? Monsieur le préfet de la Loire-Atlantique ne peut pas ignorer ce phénomène, puisque l'un de ses arrêtés vient d'être suspendu à la demande de la LPO. Qui devons-nous prioritairement protéger ? Le cormoran ou les productions et les pisciculteurs ?



**Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Vous avez compris que nous ouvrons un temps de consultation et que toutes les contributions seront intégrées à la démarche que nous avons engagée sur les points de captage. De par mon expérience de quatre ans à l'agence de l'eau, j'ai acquis une conviction : entreprises, associations, collectivités, État, nous devons co-construire nos réponses sur ces sujets. Si chacun sollicite ses propres spécialistes, nous ne parviendrons pas à avancer. Nous devons collectivement parvenir à poser ces sujets autour de la table.

Sur la partie captages, je laisse la DREAL répondre.



**Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire, Directeur adjoint**

La concertation a été conduite avec les acteurs que nous avons identifiés. Nous rouvrirons cette consultation dans une deuxième phase. Les contributions destinées à apporter des éléments complémentaires, notamment liés à l'activité de pisciculture, pourront être apportés dans nos réflexions et nos orientations, que nous pourrions poursuivre et affiner.

Plusieurs questions correspondent à des spécificités locales. Elles doivent être discutées au niveau du SAGE et avec les acteurs locaux pour trouver les meilleures solutions. Il est nécessaire de tenir compte des spécificités du terrain et de l'enjeu du partage d'une ressource entre l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse de particuliers, d'acteurs industriels ou encore d'agriculteurs.

Nous avons par ailleurs tenu compte de nombreux travaux de recherche. Là encore, il convient de tenir compte des enjeux des territoires.



**Antoine d'AMÉCOURT, Maire d'Avoise, Président de la Commission locale de l'eau Sarthe Aval, Président de la délégation régionale de l'Établissement public administratif CNPF Bretagne Pays de la Loire**

Je vous remercie pour ces présentations, qui sont toutes très intéressantes. Je suis convaincu que les problèmes de l'eau sont les problèmes d'aujourd'hui mais encore plus les problèmes de demain, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Vous avez évoqué la protection des zones de captage. Je souhaite préciser qu'en zone de captage, la forêt constitue une solution pour la purification de l'eau. Elle contribue à réduire la pollution. Les services du CNPF peuvent tout à fait vous aider. Nous

disposons de documents et de données sur la qualité de l'arbre et de la forêt en zone de captage.

Merci pour cette belle conférence.



**Jean-Christophe GAVALLET, Président FNE Pays de la Loire**

Nous sommes près de 140 autour de cette table virtuelle, ce qui démontre que les problèmes de l'eau nous intéressent fortement. Je souhaite souligner les avancées qui ont été opérées. L'État, la Région et l'agence de l'eau se sont mis en synergie, ce qui a été payant.

Je les remercie d'autant plus que cela nous a permis, avec l'aide de la Région et de l'agence de l'eau, de pouvoir apporter une aide salariée à notre réseau de bénévoles, ce qui a démultiplié notre action. Je considère qu'il est encourageant que cette prise à bras-le-corps des problématiques soulevées en d'autres temps par l'État. Et je tiens à saluer l'énergie Mme Bonneville qui nous a bien mobilisés dans un premier temps. Et je trouve extrêmement agréable que cela ait été relayé avec efficacité au sein de la Région par Laurent Gérault.

Je retiendrai notamment la généralisation de la gestion par bassin, que nous réclamions depuis longtemps, tout en intégrant les problématiques des circonscriptions administratives, ce qui n'est pas un mince travail. La concertation que nous avons mise en œuvre au sein des équipes ligériennes l'a rendu possible.

Bien que quelques zones blanches soient représentées sur la carte, nous revenons quand même de loin. Des perspectives sont dégagées. Des axes de travail s'éclairent. Il conviendra de mener rapidement les études HMUC pour parvenir à réduire les problématiques que nous rencontrons et peut-être créer des territoires « Zéro nitrate ajouté » afin de contribuer à résoudre cette problématique.

Je vous remercie pour la qualité de ces présentations et surtout pour cette synergie vers des projets d'amélioration pour la qualité de l'eau dans les pays de la Loire.



**Martin GUTTON, Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

Je tiens à souligner l'entente générale des acteurs concernés. Si, comme le dit Maurice Perrion, il est nécessaire de passer à l'acte, nombre d'actions ont d'ores et déjà été conduites. J'ai été impressionné par la carte des contrats territoriaux eau que je n'avais pas en tête, mais il serait en effet pertinent de couvrir les zones blanches où l'on trouve des contrats territoriaux dans des régions voisines, y compris en Seine Normandie, puisqu'en effet, et c'était l'occasion de le rappeler, une petite partie de la région Pays de la Loire se trouve dans le bassin Seine Normandie.



**Pierre GUILLAUME, Référent environnement agriculture Pays de la Loire pour l'UFC - Que Choisir ?**

En tant que représentant d'une association de consommateurs, lesquels représentent les principaux payeurs, je rappelle qu'il ne faut pas négliger la complexité du domaine de l'eau. Tout le monde est d'accord là-dessus. Tout le monde est à peu près d'accord sur le diagnostic, qui est quand même implacable.

Je me concentrerai sur deux points qui nous préoccupent.

Premièrement, la mesure prévue s'agissant des aires d'alimentation de captage fait appel à la bonne volonté. Je doute de son efficacité. Concrètement, lorsqu'il existe des sites de pollution sur une aire d'alimentation de captage, si une partie des acteurs participe au plan d'action qui a été élaboré, et que d'autres poursuivent leurs méthodes habituelles, par expérience, le résultat final

n'est généralement pas satisfaisant. Une réflexion doit être conduite sur le sujet.

De fait, il aurait sans doute été pertinent de renforcer le réglementaire au niveau national. Depuis 10 à 12 ans, nous constatons que les captages prioritaires ne sont pas pleinement satisfaisants. Heureusement, nous avons engagé dans les Pays de la Loire une dynamique qui, je l'espère, se poursuivra. J'émetts toutefois une petite réserve puisque le premier jet de la charte régionale a été élaboré sans le concours des associations.

Deuxième point, les stockages d'eau. Une campagne d'envergure, puissante, a été mise en œuvre. Elle intègre des mesures dans le cadre de la loi ASAP. Ces mesures vont jusqu'à réduire les capacités de recours auprès de la juridiction administrative. C'est avancé par beaucoup, et malheureusement par les responsables de l'agriculture intensive pour ne pas les nommer, qui ont convaincu une partie des élus locaux d'une fausse bonne idée.

La charte semble très équilibrée, mais quand on voit ce qui se passe en dehors des documents, ce qui est rappelé dans chaque réunion par les supporters du stockage, encore ce matin en comité de bassin, je m'inquiète beaucoup : la priorité, c'est d'abord l'économie, mais il n'existe pas un lobbying aussi puissant pour faire des économies. Il y a moins d'exemples cités en ce sens.



**Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Pour répondre à la remarque au sujet des programmes particuliers relatifs aux points de captage que tu évoques, c'est justement l'objet de l'ambition qui est portée par l'État et les partenaires. Comment définissons-nous une stratégie partagée et comment mettons-nous en place des outils coordonnés ? Selon moi, c'est vraiment l'esprit même de ce que nous sommes en train d'établir.

Concernant les remarques au sujet de la gestion quantitative de l'eau, ce dossier est « enlisé » depuis dix ans. Nous n'avons absolument pas avancé sur ce sujet, en tout cas dans les Pays de la Loire. Je ne vois nullement - à la lecture des documents tels qu'ils sont rédigés aujourd'hui, à travers ce qu'on évoquera tout à l'heure et à travers le futur SDAGE - l'affirmation qu'il y aura forcément une gestion quantitative avec de nouvelles bassines très significatives. Je ne l'ai pas lu comme ça.

Bien au contraire, il a été rappelé ce matin, mais aussi dans la lettre de cadrage des services de l'agence de l'eau pour la révision du 11e programme, que l'objectif consiste à économiser, à partager dans une logique d'innovation et d'expérimentation. Donc on est vraiment loin d'afficher la volonté de mettre des bassines sur tout le territoire. Je pense que les services de l'État répondront à ce sujet en déclinant la réglementation adéquate.



**Annick BONNEVILLE, Directrice régionale DREAL Pays de la Loire**

Je confirme ce que vous venez d'indiquer. Ce qui est vraiment important, c'est que nous ayons une approche équilibrée et collective face à ces thématiques qui sont extrêmement complexes. Nous constatons seulement que jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à être efficaces. En revanche, nous avons fait un énorme progrès en matière de travail collectif.

Je remercie Monsieur GAVALLET de l'avoir souligné, parce que nous avons quand même parcouru un vrai chemin en quelques années. Maintenant, nous devons parvenir à marquer l'essai. Nous allons devoir devenir collectivement efficaces.

Évidemment, notre objectif ne consiste pas à faire des bassines partout. Notre objectif, c'est surtout de faire travailler les acteurs ensemble pour réussir à faire autant que possible baisser les consommations, à revoir les pratiques sur les aires de captages prioritaires.

Je rappelle quand même que nous recensons des centaines de captages d'eau potable en Pays de la Loire. 47 sont jugés prioritaires. Même sur ceux-là, nous avons du mal à atteindre nos objectifs. Nous avons donc besoin de nous mobiliser collectivement.

 **Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Et le changement climatique fait de la gestion quantitative un sujet prioritaire. Ce point constitue bien une affirmation des ministres et des services de l'État.

 **Michel DAUTON, Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire**

Je ne retiendrai de ces présentations que la démonstration d'une mobilisation très forte et concertée de tous les acteurs. En tant que représentant de la Chambre d'agriculture régionale, je souhaite mettre en avant notre mobilisation réelle et notre volonté d'avancer à la fois sur ces aspects de reconquête de la qualité, mais aussi d'une meilleure gestion et d'une utilisation partagée de la ressource en eau.

Nous avons devant nous d'importants défis à relever au regard du changement climatique. Vous le savez, l'agriculture est très concernée car très impactée par le changement climatique. Il nous faut conserver une agriculture dynamique et de production, avec moins d'intrants. C'est bien dans cet état d'esprit que nous nous inscrivons aujourd'hui dans ces débats et que nous travaillons.

Nous évoquons aujourd'hui des enjeux autour de la gestion de l'eau. En tant qu'acteurs du monde agricole, nous savons que ces enjeux passent aussi par des évolutions de pratique, des techniques culturelles, des améliorations génétiques au niveau de nos cultures. L'innovation nous aidera également à atteindre les objectifs que nous nous fixons.

 **Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, Président de la CLE Marais breton/Baie de Bourgneuf**

Je voudrais souligner l'importance et me féliciter, en tant que président de CLE de la Baie de Bourgneuf, de la mise en place des CT Eau. J'insiste sur la nécessité d'intégrer et de traiter d'une façon spécifique les masses d'eau côtières, qui sont à cheval entre la partie terrestre et la partie maritime.

En particulier, nous devons tenir compte, dans la mise en place de nos CT Eau sur le littoral, du programme d'actions qui est en cours d'études s'agissant du document stratégique de façade. Deux directives européennes s'appliquent à ces masses d'eau côtière : la directive cadre sur l'eau et la directive cadre stratégie milieu marin.

Cette prise en compte spécifique du lien terre-mer est importante dans la mise en place de ces CT Eau sur le littoral.

Nous aurons également l'expérience de la masse d'eau de la baie de Bourgneuf, qui s'étale sur la Vendée et la Loire-Atlantique. Nous pourrions mettre en œuvre à partir de cette année la partie LIFE Revers'eau, que nous avons déjà engagée. Cette première action permet de bien lier le littoral, la partie côtière et le lien terre-mer. Je voulais insister sur cette nécessité de traitement spécifique du littoral.

 **Freddy HERVOCHON, 4ème vice-président du conseil départemental de Loire-Atlantique**

Ces conférences constituent toujours des moments importants en termes de collectif, puisque nous savons que l'eau est l'affaire de tous. Je tenais à souligner l'urgence écologique et citoyenne de ces sujets.

Nous entendons les associations environnementales et les associations de défense des consommateurs qui nous alertent sur cette urgence. Et il y a de quoi. 1 % seulement des masses d'eau sont en bon état écologique. Nous pouvons donc souligner qu'il s'agit d'une réelle urgence, avec des risques économiques, sanitaires et démocratiques. C'est important de le dire.

Notre région et notre département de Loire-Atlantique sont très attractifs. L'attractivité est le croisement de beaucoup de choses. Nous ne souhaitons pas connaître les mêmes difficultés que la Bretagne, avec des contentieux européens qui tombent au regard d'enjeux sur la qualité de l'eau et les conséquences en termes d'image. Ces enjeux sont de plus en plus importants, de même que les enjeux sanitaires. Les enjeux santé-environnement sont devenus une priorité absolue.

Quant aux risques démocratiques, vous savez que la Loire-Atlantique est une terre de lutte. Tout enjeu environnemental constitue un enjeu important dans ce domaine. Il est donc nécessaire d'accélérer.

Je tiens à saluer l'esprit collectif qui préside à notre travail, avec cet « esprit d'Ouest ». Au-delà de nos obédiences politiques, nous sommes capables de travailler ensemble. Mais au vu de l'état des masses d'eau, nous devons accélérer nos actions. Toute initiative est pertinente. Je souligne que le niveau départemental est un échelon intéressant et pertinent. Nous avons réuni le Comité départemental de l'eau de 30 mars dernier sous votre présidence M. le Préfet et avec mon président Philippe Grosvalet, et avons rejoint les priorités du Comité de bassin, de la conférence ligérienne et de chacun de nos départements. Pour le territoire de la Loire-Atlantique, la protection des captages prioritaires constitue un enjeu stratégique.

La sécurisation de l'eau potable constitue un vrai souci en particulier au regard du dérèglement climatique. Nous avons ainsi pu constater que la Loire est un fleuve qui peut également être mis en difficulté au niveau de Nantes. Chaque captage prioritaire est un élément constitutif de la sécurité de l'alimentation en eau potable en Loire-Atlantique. C'est un enjeu stratégique et il est nécessaire que nous puissions gagner cette bataille de la reconquête des captages d'eau prioritaires.

Nous travaillons avec la profession agricole, avec la chambre d'agriculture. Vous savez que le Département a activé ses outils fonciers pour accélérer la protection à très long terme des captages. Nous devons aboutir à un accord avec la profession agricole et je salue le président de la chambre pour son travail. Nous souhaitons avancer sur ce sujet et nous devons aller beaucoup plus vite.

Aujourd'hui, les associations de consommateurs, les citoyens nous disent que nous ne pouvons pas continuer à distribuer de l'eau avec des pesticides. Nous avons besoin d'aller beaucoup plus vite et de pouvoir apporter des réponses sur ce point.

Tout cela pour vous dire que notre responsabilité est évidemment importante sur ces sujets. Tout seul, nous aurions des difficultés à avancer. Nous devons travailler conjointement, avec le CT Eau.

Nous avons pu déployer dans notre région un outil unique et je remercie l'agence de l'eau qui assure le socle principal tant au niveau de l'ingénierie que du financement de ces CT Eau. Nous

avons passé une étape importante. Il y a encore peu de temps, chacun de nous disposait de ses outils institutionnels. Nous sommes désormais prêts à poser un cadre unique d'intervention pour la reconquête de la qualité des eaux.

J'achève mon message en soulignant que l'urgence écologique et l'urgence citoyenne nous conduisent à accélérer nos actions. Merci pour la tenue de cette conférence.

 **Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Monsieur Durand souhaite apporter des éléments de réponse au sujet des métabolites et des points de captage.

 **Nicolas DURAND, DGA en charge de la DSPE, ARS des Pays de la Loire**

Oui. La qualité de l'eau potable distribuée dans les Pays de la Loire est très bonne et nous pouvons nous en féliciter. En dépit de ces très bons résultats, deux points de vigilance sont à signaler.

Le premier concerne les nitrates. La qualité de l'eau distribuée a fait l'objet d'une mise en demeure par l'Union européenne. Les Pays de la Loire sont très marginalement concernés, puisque 99 % de notre population est alimentée par une eau conforme en matière de nitrates. Cependant, une mise en conformité doit être assurée pour deux unités de distribution.

Le second concerne les pesticides. En l'occurrence, 30 % des ligériens sont aujourd'hui alimentés par une eau non conforme. Je

précise tout de suite que cette eau n'est pas impropre à la consommation. Il y aurait eu sinon des restrictions de consommation. Nous devons cependant respecter les normes réglementaires qui sont fixées dans ce domaine. Tel est l'objet du plan d'action que nous souhaitons engager avec les services de l'État, avec le conseil régional et avec toutes les collectivités territoriales.

Ce plan d'action reposera sur deux axes. Le premier, curatif, concerne la mise à niveau des filières de traitement (filtres, mélanges d'eau ...). 80 stations de traitement sont concernées dans la région ce qui implique des enjeux techniques et financiers importants.

Le deuxième axe sur lequel je voudrais insister, ce sont les mesures préventives.

De fait, il s'agit de reconquérir la qualité de la ressource en eau à travers la mise en œuvre du plan Eau État-Région, au moyen notamment de la stratégie captages. Ce que nous souhaiterions à l'ARS, c'est que cette stratégie ne se focalise pas uniquement sur les captages prioritaires mais qu'elle s'étende à l'ensemble des captages. Il s'agit d'un enjeu sanitaire important pour tous les ligériens.

Les enjeux sont importants. Ce sont des enjeux de santé publique. Cela a été dit. Ce sont aussi des enjeux financiers, des enjeux techniques, en particulier agronomiques, sur lesquels il faut aller encore plus vite de façon collective. Tel est l'objectif que nous nous sommes assignés au travers du plan Eau et de la charte qui va vous être maintenant présentée.

## Introduction

### Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

La charte a pour premier objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau, moyennant une déclinaison très opérationnelle avec les CLE, au moment même où nous sommes en train de réécrire le SDAGE, avec ses implications sur l'ensemble du territoire ligérien.

Nous avons vu, et vous l'avez tous très bien démontré cet après-midi, comment le collectif, à l'échelle des collectivités, et notamment à travers les outils que nous avons mis en place, commence à porter ses fruits.

Il nous faut maintenant mobiliser un collectif plus large sur l'ensemble du territoire, avec l'ensemble des interlocuteurs.

Je dis souvent que, sur la thématique de l'eau, les invectives, la stigmatisation de tel ou tel territoire, de telle ou telle filière ne servent à rien. Cela fige les positions et nous nous retrouvons cinq ou 10 ans après sans que celles-ci n'aient évolué.

De plus, dans le domaine de l'eau, nous héritons d'une situation tant dans le temps que dans l'espace.

Nous en héritons dans l'espace puisque quand nous sommes en aval nous héritons d'une situation qui vient de l'amont et que nous ne maîtrisons pas complètement.

Nous en héritons dans le temps puisque nous savons très bien combien ce sont des actions à long terme. Peut-être subissons-nous aujourd'hui les conséquences d'actions conduites il y a 20 ou 25 ans.

Tout cela nécessite beaucoup d'humilité par rapport à ce que nous aurons à mettre en place.

C'est dans cet objectif que vous avez revu cette charte, qui vise très clairement à faire en sorte que chacun s'engage à son niveau dans les mois qui viennent.

Dans le même temps, nous sommes consultés dans le cadre du SDAGE, pour voir comment, de manière opérationnelle, chacun peut s'engager dans cette charte qui sera ensuite déclinée de manière très opérationnelle, une fois que le SDAGE sera adopté, c'est-à-dire en fin d'année ou en début d'année prochaine.

### Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire

J'ai rencontré une difficulté lorsque j'ai pris en main ce dossier il y a maintenant plusieurs années. Il y a vraiment une grande complexité, une profusion d'acteurs, d'actions, de chiffres, mais aussi une profusion de bonne volonté.

Comment mettre tout cela en synergie pour obtenir des résultats ?

La première solution que nous imaginons c'est que tous ces acteurs qui se fédèrent et que nous retrouvons dans des réunions régionales, départementales ou locales puissent se parler à tous niveaux.

Tous ces acteurs doivent pouvoir se retrouver au niveau des territoires. Nous sommes aujourd'hui près de 150 à assister à cette conférence. Nous ne serons pas 150 dans chaque territoire, mais il faut que dans chaque territoire l'État, la Région, l'agence de l'eau, le monde économique, le monde agricole, les associations puissent se retrouver pour définir un projet pragmatique à l'échelle du territoire.

Pour mener cette ambition, nous devons échanger en vue de définir des contrats territoriaux Eau uniques avec l'ensemble des partenaires.

Je voudrais dire ici que l'intérêt est de le signer, mais c'est aussi et surtout de le négocier, c'est-à-dire d'avoir un temps où l'ensemble des parties prenantes puisse se retrouver autour de la table et discuter à la fois des actions techniques mais aussi des enjeux juridiques, auxquels l'État peut apporter sa contribution, ou encore des enjeux portés par le monde associatif ou économique.

C'est le premier sujet. Cette stratégie doit pouvoir se décliner territoire par territoire.

Le deuxième sujet, c'est celui du temps.

Nous n'allons pas résoudre en un an ou deux un problème qui se posent depuis 20 ans, peut-être même plus. Nous sommes partis pour 10 ans ou pour 15 ans.

De fait, nous devons nous donner le temps de mettre en œuvre tous ces projets, d'obtenir des résultats. Emmener tous ces acteurs sur une aussi longue période nécessite une organisation sans faille qui, quelque part, dépasse nos petites personnes.

Il faut que, dans 10 ans ou 15 ans, nos successeurs trouvent des bases sur lesquelles s'appuyer pour poursuivre leur travail.

Il faut tenir dans la durée et l'ambition de cette charte d'engagement est bien là.

Les acteurs qui sont concernés tant au niveau régional, que supra régional ou local ont ces ambitions collectives, ont des projets, veulent jouer le collectif, veulent tenir dans la durée, veulent tenir dans les territoires.

C'est tout ça qui est dans cette charte. Ceci signifie que nous signons pour 15 ans ou plus.

Certains disent qu'il faut partir vite. Personnellement, je dis qu'il faut tenir dans la durée. Nous sommes peut-être partis pour un marathon.

Voilà le sens de cette charte.

## Intervention des principaux partenaires

### Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire, Catherine SCHAEPELYNCK, représentant François BEAUPERE, président

Monsieur le Préfet, Madame la Présidente,

Mesdames et monsieur les président et représentants des collectivités, des organismes socio-professionnels et des associations,

Je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de François Beaupère, président de la Chambre régionale d'agriculture qui est retenu par des dossiers nationaux mais dont vous connaissez tous l'engagement sur le sujet de l'eau.

Les enjeux de restauration de la qualité de l'eau et de sa disponibilité sont en effet un enjeu majeur pour notre Région.

En tant qu'organisme chef de file et qu'organisme à l'interface des agriculteurs et des collectivités pour accompagner la transition agro-écologique, la Chambre d'agriculture est vous le savez très impliquée et active.

Notre ligne de conduite est claire et déterminée et elle s'inscrit dans le déploiement d'actions initiées historiquement et pour lesquelles il faut désormais affiner, accélérer.

Pour ce faire et pour atteindre les résultats attendus, il est indispensable d'identifier les leviers sur lesquelles nous sommes en capacité d'agir. Nous souhaitons rappeler ici qu'en Pays de la Loire 70% des masses d'eau sont concernées par un minimum de trois risques. Les causes étant multiples, les actions territoriales nécessitent l'engagement de tous les acteurs et nous prenons et prendrons toute notre part en ce qui concerne le volet agricole. Nous prendrons aussi notre part dans l'accompagnement aux changements sur les captages prioritaires comme nous nous y sommes collectivement engagés lors de notre Congrès du 24 janvier 2020, à travers la Stratégie eau.

Prendre notre part, c'est pour nous privilégier l'accompagnement de nos entreprises vers la transition en leur donnant l'opportunité de s'adapter de manière volontaire, contractuelle, en prenant attention à leur dynamique économique, sociale et d'aménagement du territoire.

De ces accompagnements et des inflexions en cours, je souhaite ici souligner **3 actions emblématiques** sur lesquelles nous avons particulièrement intensifié nos actions depuis quelques années

La bataille de la qualité de l'eau passera, nous le savons tous désormais par le ralentissement de la circulation de l'eau dans les bassins versants. La nécessité de **se doter collectivement de conseils partagés et opérationnels pour les agriculteurs et les collectivités sur les Infrastructures Agro-écologiques**, a conduit la Chambre, en appui du Conseil Régional, à **développer une boîte à outils** qui capitalise et va se déployer progressivement.

Les agriculteurs sont aussi massivement engagés pour la conservation des sols via **l'agriculture de conservation**, et via un taux de **conversion à l'agriculture biologique** que beaucoup nous envie.

Je tiens ici aussi à rappeler que les **prairies** et donc le **maintien de notre élevage** doivent avoir collectivement notre attention.

La bataille se gagnera aussi **en innovant et en expérimentant sur les outils d'accompagnement à la transition des entreprises**. Les travaux communs sur la future PAC, sur un contrat de transition, globalement sur la future programmation des fonds européens sont indispensables.

Nous avons aussi activement participé à l'expérimentation sur les **PSE** (Paiements pour Services Environnementaux). **14 projets, 200 agriculteurs** concernés, une **association SOLENAT** créée, les fruits se récolteront en 2021 et dans les années à venir.

Des années pour lesquelles nous devons collectivement anticiper et se préparer à **des étés plus longs et plus secs, des pluies tout autant abondantes mais plus intenses, des températures en hausse**. Au travers de nos programmes de recherches-développement, comme par exemple **CLIMAVEG**, nous construisons progressivement les **itinéraires techniques de demain** et les **solutions d'adaptations** de nos si riches filières des Pays de la Loire.

Avec nos centaines de groupes d'agriculteurs sur la thématique de la **diminution de l'usage des phytosanitaires de synthèse** (groupes 30 000), nous proposons, ajustons, déployons, avec une porte d'entrée qui est celle de la mobilisation collective.

Mobilisation collective et esprit de responsabilité nous animent. Nous avons pris ainsi nos responsabilités en proposant une gestion collective des volumes d'eau accessibles à l'agriculture, alors même que ce n'était pas obligatoire. Je citerai deux bassins, celui de la Sarthe Aval et celui de l'Authion.

Comme rappelé par Laurent Gérard, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire assure également le portage de deux actions dans le cadre du programme Life REVERS'EAU.

Vous l'aurez compris, pour récolter il faut semer, et le temps des semailles et des moissons, celui de la plantation des vignes et celui des vendanges, celui de la récolte du muguet, ont toujours été des temps collectifs. Et nous sommes plus que jamais certains qu'il faut emmener tous les agriculteurs dans cette transition et jouer collectif avec l'ensemble des acteurs.

Nous signerons donc cette Charte d'engagement, comme nous nous sommes engagés sur les bassins les plus sensibles du point de vue de la ressource en eau via un protocole avec vous M. le Préfet. Nous signerons cette charte et nous serons aux côtés et avec les entreprises agricoles et l'ensemble des acteurs pour gagner ensemble.

### France Nature Environnement, Jean-Christophe GAVALLET, président

Si j'ai pu sembler dithyrambique tout à l'heure, nous demandons à voir le contenu de cette charte, en espérant qu'elle comporte des engagements clairs et déterminés.

Pour nous, la mobilisation prioritaire consiste à élaborer un SDAGE robuste, susceptible d'acter ces actions de récupération de la qualité de l'eau. Notre action régulière au sein des CLE et des SAGE ne doit pas, par un détricotage lié à une action non réglementaire, constituer une façon de déroger à la loi. Cette charte doit au contraire nous permettre d'aller plus loin.

À ce stade, nous attendons la fin des travaux initiés dans le cadre du renouvellement du SDAGE, la mise en place du SRADDET et du PTGE, l'aboutissement des études HUMC, pour peut-être co-signer et aider à mettre en place des actions susceptibles de permettre une réelle reconquête de la qualité de l'eau.

Pour le moment nous attendons que cela se nourrisse et s'écrive. Les vœux pieux ne permettent pas toujours d'avancer. Pour bien collaborer il faut parfois manier l'aiguillon et nous comptons bien être cet aiguillon, pour aller plus loin.

---

## Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire

Je peux peut-être apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, je peux confirmer ce qu'indique Monsieur Gavallet s'agissant de l'avancement de certains dossiers, puisque nous attendons pour les semaines et les mois à venir un certain nombre d'étapes importantes. Par conséquent, je confirme que l'État est attentif à ces étapes, sur des aspects quantitatifs à l'échelle régionale et sur l'avancement du SDAGE à l'échelle inter-régionale.

Tout en entendant ces observations, je fais un rappel de méthode.

Vous l'avez compris, l'idée de cette charte d'engagement consiste à permettre aux acteurs de signer à leur rythme, en fonction de leurs souhaits et de leur adhésion à la stratégie que nous proposons. Un certain nombre d'acteurs sont prêts à la signer d'ores et déjà, d'autres viendront peut-être assez vite. Si d'autres encore souhaitent attendre tel ou tel événement pour le faire, il n'y a aucun problème.

L'idée étant que la dynamique soit bien là, et que si certains ont des doutes par rapport à cette dynamique, on puisse continuer à y travailler avec eux, pour entretenir et associer le plus de monde possible à cet effort collectif.

## Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Je voudrais simplement dire à France nature environnement que la signature de cette charte ne vous empêchera pas de continuer à être un aiguillon. Je suis très rassuré quant à votre rôle d'aiguillon, cher Jean-Christophe. Mais nous avons bien compris le message et l'esprit à la fois attentif et constructif qui est le vôtre.

---

## Chambre de commerce et d'industrie Pays de la Loire, Michel LANGEVIN, au nom de Jean-François GENDRON, président

Au nom du président de la CCI Pays de Loire, Jean-François Gendron, je peux témoigner de notre engagement sur la problématique de l'eau, à la fois dans les commerces dans les entreprises industrielles.

Depuis la dernière conférence, en 2019, **nos équipes se sont mobilisées pour rassembler un maximum d'informations sur la situation de l'eau chez nos adhérents industriels et commerciaux.**

**Nous avons rencontré beaucoup d'acteurs de l'eau**, des représentants de Conseils départementaux, nos partenaires de l'agence de l'eau et les élus de certains bassins versants. D'ailleurs, pour ces derniers, nous avons également mené quelques études d'usage sur ce sujet.

Notre constat s'agissant du monde commercial et industriel rejoint assez celui qui est présenté dans les différentes instances, mais également celui qui est exprimé dans votre projet de charte. **S'y ajoute le sentiment d'une très faible prise de conscience de la gravité et de l'urgence de la situation** sur le plan de la disponibilité de l'eau et de la qualité des rejets.

J'ai notamment en tête l'une de nos enquêtes, qui démontre que **la moitié des entreprises ne connaît pas l'existence des arrêtés sécheresses** qui ont été pris ces deux dernières années. Ceci témoigne du **besoin de sensibilisation et d'information de notre tissu industriel et commercial.**

Fort de ces analyses et de ces constats, nous avons une première requête : **faire figurer la Chambre de commerce et d'industrie dans la charte** proposée aujourd'hui, ce qui montrera notre volonté de nous engager dans cette voie et nous donnera une certaine légitimité dans nos actions dans ce domaine, notamment vis-à-vis de nos adhérents.

Il faut par ailleurs savoir que **les CCI régionales et territoriales ont établi un plan d'action** pour continuer à participer avec les principaux acteurs de l'eau à des rencontres conférence pour sensibiliser et accompagner nos adhérents sur cette problématique.

Je citerai en outre quelques autres grandes lignes de notre plan, sans entrer dans le détail.

- **perfectionner notre connaissance des usages de l'eau et de leurs conséquences** dans nos filières, puisque l'hétérogénéité des entreprises est en soi une difficulté à affronter pour avoir une bonne vision de ces usages ;

- **inclure dans nos programmes de formation d'entreprise cette sensibilisation et des partages d'expérience d'optimisation d'usage de l'eau**, ce dans des contextes similaires la spécificité de chacun ;

- **informer les entreprises sur les dispositifs de financement** de projets d'investissement en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

Pour mettre en place ces actions, **nous avons formé un groupe projet d'élus et de collaborateurs** qui s'efforcera cette année de mettre en place de ce plan d'action. Je voudrais ici témoigner de la **forte motivation de nos collaborateurs** à se saisir de ces sujets et à l'associer de manière transversale à nos autres activités, comme par exemple la RSE et l'urbanisation.

Nous avons également créé une petite **task force avec nos chefs d'entreprise élus pour siéger en comité de bassin Loire Bretagne**. C'est en fait un petit forum d'échanges sur des questions de terrain et sur la gouvernance régionale de l'eau. Je crois que c'est une première puisque nos entreprises ligériennes y étaient peu ou pas du tout représentées.

Pour terminer, nous avons complété nos axes de développement durable déjà en place, comme l'éco conception ou encore l'économie circulaire. **Nous compléterons nos axes de développement avec deux autres axes bien connexes : la biodiversité et l'eau.**

Voilà une rapide évocation de l'engagement des CCI des Pays de Loire sur le sujet de l'eau.

---

## Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Merci Michel, et à travers toi merci de l'engagement de la CCI, que nous avons tous pu constater. Merci de cette demande qui est faite, c'est ainsi que nous la recevons, d'être inscrit comme partenaire plein et entier dans la charte. Nous vous ferons une proposition de phrases en ce sens.



Question posée sur le fil de discussion



Réponse apportée sur le fil de discussion



Question posée oralement

## **Pierre GUILLAUME, Référent environnement agriculture Pays de la Loire pour l'UFC - Que Choisir ?**

L'UFC – Que Choisir est contre le principe des chartes, car celles-ci ne sont jamais respectées. Elles sont toujours très consensuelles et elles ne fixent aucune obligation. Ce constat est également valable pour d'autres secteurs que celui de l'eau. Cela est notamment vrai pour les banques, pour les fournisseurs d'accès ou encore pour l'industrie agroalimentaire. Je vous rappelle d'ailleurs que la charte sur les pesticides a été annulée par le Conseil constitutionnel.

Nous considérons en outre que nous pouvons avancer de façon significative sans signer de charte. L'UFC - Que Choisir soutiendra toutes les actions qui iront dans le bon sens.

J'en profite pour vous annoncer que d'ici deux semaines environ, UFC - Que Choisir apportera aux consommateurs et aux citoyens et à des informations nouvelles sur l'eau, suite à l'une de ses enquêtes.

## **Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Pour notre part, nous croyons aux chartes. C'est-à-dire que nous croyons à l'engagement des uns et des autres pour agir dans le même sens et décliner une ambition partagée.

## **Christian COUTURIER, Président de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le préfet, cher Maurice, Monsieur le directeur de l'agence de l'eau, je veux en premier lieu signifier que nous sommes vraiment, sur notre territoire des Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du SAGE que je préside, sur un territoire fortement soumis au changement climatique. Les précipitations deviennent plus violentes, mais également plus rares. Les cours d'eau de nos territoires connaîtront ainsi d'importants problèmes.

Le changement climatique étant là, si nous nous engageons sur une charte, il est nécessaire d'agir à l'échelle des territoires. Nous avons évoqué tout à l'heure les CT Eau. C'est également à l'échelle d'un territoire que les choses peuvent être regardées de plus près.

Enfin, il faudra tenir dans la durée. Effectivement, il s'agit d'un marathon.

La charte précise que la stratégie qui est déclinée ne pourra porter ses fruits qu'avec la mobilisation collective des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire, au premier rang desquels les commissions locales de l'eau. Je suis donc très heureux de voir que les commissions locales de l'eau sont bien mises en avant comme étant un lieu où doit s'exercer et se mettre en œuvre cette charte pour la gestion de l'eau.

Les CLE sont effectivement un lieu au sein desquels, sur un territoire donné, nous rencontrons tous les acteurs, qu'ils relèvent du domaine économique ou environnemental, ou qu'ils soient des élus. C'est bien là, dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire, que nous avons pris la mesure de ce changement climatique en cours et à venir. Compte tenu de la fragilité et de nos cours d'eau, nous

avons décidé dans le cadre de la révision du SAGE Estuaire de la Loire, qui est en cours, d'initier une étude HMUC.

Conduire cette étude sera le moyen d'évaluer la situation réelle de nos cours d'eau et de nos nappes, de savoir qui utilise l'eau (industriels, agriculteurs, activités de tourisme et de loisirs) et d'intégrer le changement climatique.

Sans oublier la notion de « milieu ». Nous avons débattu ce matin de la stratégie nationale de la biodiversité dans le cadre d'une contribution que le comité de bassin doit apporter à cette troisième stratégie nationale. En l'occurrence, nous ne pouvons parler de biodiversité que s'il y a de l'eau. S'il n'y a plus d'eau, il n'y a plus de biodiversité. Il est donc important que la notion de milieu soit considérée.

Même si notre SAGE n'est pas encore adopté, nous avons fait le choix de lancer l'étude. Le cahier des charges est en préparation. Tous les acteurs doivent être concertés. C'est ce que nous essayons de faire.

Ensuite, une nouvelle CLE se réunira pour débattre de cette charte. Je ne peux évidemment pas m'engager sur quoi que ce soit à ce niveau-là.

Sachant qu'il y a aussi la révision du SDAGE qui apportera également des éléments. Il est pertinent que cette charte devienne opérationnelle après l'adoption du SDAGE. À ce propos, nous n'avons pas trouvé de données précisant comment sera gérée l'eau à l'échelle de l'axe Loire. C'est-à-dire que chacun opère une gestion quantitative sur son territoire, mais peut-être qu'il manque quelque chose dans le SDAGE à l'échelle de l'axe Loire.

Voilà ce que je pouvais dire aujourd'hui. Bien entendu, nous considérons qu'une charte peut être utile. Elle pourra permettre de déboucher sur des actions opérationnelles.

## **Estelle BRAULT, Directrice Graine Pays de Loire, Présidente de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire**

Merci pour toutes ces interventions. Je tiens à saluer le travail collectif qui a été effectué. Nous savons combien il est riche de travailler en réseau, même si cela n'est pas toujours simple.

Concernant la charte, celle-ci stipule qu'il est nécessaire de décliner des actions de sensibilisation et de formation pour pouvoir assurer des changements sur la question de l'eau. Je considère qu'il est important que cela soit mentionné et je souhaitais le saluer.

J'ajoute que les acteurs de l'éducation à l'environnement sont sans activité du fait de la crise sanitaire.

## **Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, transition énergétique, croissance verte et logement**

Je précise à ce propos que la région est attentive à la situation des associations environnementales en général et en particulier celles qui œuvrent dans le champ de l'éducation à l'environnement. Ainsi, en 2020, la région les a accompagnées. Je suppose que ce sera également le cas en 2021.

S'agissant de la charte, nous sommes prêts à nous déplacer pour cosigner cette charte avec vous et pour montrer l'implication des



## CONCLUSION

### Maurice PERRION, Vice-président du Conseil régional

Je vous remercie toutes et tous de votre forte mobilisation pour cette 3ème conférence ligérienne de l'eau et de la richesse de ces débats.

Nombre d'entre vous n'ont pas pu s'exprimer. Néanmoins, je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions qui ont été très claires. Je remercie Laurent Gérard pour son rôle d'animateur, de présentateur mais aussi de technicien.

Monsieur le Préfet, la mobilisation des acteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau n'est plus à prouver. Pourtant, nous le constatons encore aujourd'hui, beaucoup de travail reste à faire.

Nous le savons, le changement des pratiques est indispensable, voire obligatoire. Le SRADDET a été largement évoqué. Il fixe des objectifs forts en ce sens.

Les diverses consultations auprès de partenaires ont permis de mettre en lumière les failles ou peut-être les manques sur la gestion et la qualité de l'eau.

Nous sommes actuellement en consultation PPA et je ne doute pas, Monsieur le préfet, que nous aurons encore de nombreuses contributions avant d'avoir cette écriture globale du SRADDET. Tous les sujets qui sont traités sont nécessairement de la plus haute importance, mais l'eau est un sujet qui, nous l'avons vu encore cet après-midi, est dans l'esprit de chacun.

Des montants importants ont été déployés, je ne vais pas y revenir. Ils sont précisés dans les différents documents et chacun s'est exprimé sur le sujet.

Cette volonté forte de l'État, de la Région, de l'agence de l'eau, des Départements, des chambres consulaires et de l'ensemble des collectivités va permettre de donner aux acteurs du territoire les moyens d'atteindre nos objectifs.

Les règles sont établies. Il reste à les mettre en œuvre. On peut le faire soit par la contrainte, soit par la pédagogie. Je pense que les deux vont de pair.

Nous travaillons sur le long terme. Plusieurs axes ont été identifiés et nous devons agir collectivement pour une acceptabilité des acteurs sur le territoire et de l'ensemble des Ligériens.

Il faut de la lisibilité. Une des réussites de notre action passera par le CT Eau. Nous l'avons bien vu, il y a une large mobilisation et cela permet aux uns et aux autres d'avoir quelque chose de concret à mettre en œuvre. Que ce soient les entreprises, les collectivités, les associations, tout le monde y contribue.

La déclinaison des objectifs se traduira également dans les SCOT. Les acteurs des territoires devront donc se saisir aussi de tous ces éléments.

En tant qu'élue de territoire, je considère que les chartes sont indispensables. Cela permet de communiquer à nos citoyens les objectifs que nous nous fixons.

La charte qui a été validée aujourd'hui est primordiale pour les uns et les autres. Vous l'avez largement évoqué, il ne faut pas stigmatiser telle ou telle activité. C'est ensemble que nous réussirons à relever ce grand défi.

Encore merci pour vos contributions. Merci pour le travail que vous avez fait. Merci pour le travail que vous allez encore faire dans les mois et les semaines et les mois à venir.

Laurent, nous continuerons à œuvrer avec les associations. Lorsque nous avons pris nos fonctions en décembre 2015, nous avons réuni bon nombre d'entre elles.

Pour nous, il était important d'avoir des contrats sur trois ans avec les uns et les autres, des financements sur le long terme et nous avons donc poursuivi notre action il y a de cela trois ans, donc deux fois trois ans. J'espère que nous pourrions continuer dans les années à venir.

Voilà, Monsieur le préfet, pour le travail qui a été fait aujourd'hui. Merci pour cette mobilisation et pour la richesse de ces débats.

### Didier MARTIN, Préfet de région

Monsieur le président, Monsieur le conseiller régional délégué,

Merci beaucoup pour cette séance de travail particulièrement riche et dense. Le terme d'engagement a été prononcé à plusieurs reprises et c'est heureux. C'est un mot qui nous engage.

C'est une exigence démocratique que d'obtenir des résultats et de suivre régulièrement la mise en œuvre des engagements qui ont été pris, de voir quelle sera l'effectivité des mesures annoncées, des plans annoncés, des projets annoncés. Nos concitoyens nous attendent au regard de cet enjeu capital qu'est l'eau en Pays de la Loire.

Je forme le vœu qu'à l'occasion de nos prochaines conférences ligériennes de l'eau, nous puissions ensemble continuer à prendre la mesure des avancées qui auront été réalisées sur le terrain avec l'ensemble des acteurs pour atteindre cet objectif d'intérêt général qu'est la reconquête de la qualité et de la quantité de l'eau dans notre région.

Merci à tous du travail réalisé cet après-midi et surtout de tout ce qu'il nous reste collectivement à réaliser dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, dans les prochaines années.

Comme cela a été dit, c'est un travail de longue haleine qui nous attend, avec un retour sur investissement qui peut prendre du temps. L'enjeu existe et il a été collectivement identifié. Continuons de travailler, avec maintenant une feuille de route particulièrement claire et partagée.

Merci à tous et à bientôt.

## ANNEXES

Diaporama

Projet de charte

Dossier d'actualités

#pdleau

# E A U



Bienvenue à la   
3<sup>e</sup> Conférence ligérienne de l'eau

*La Conférence débutera à 14h30*

- Pour le bon déroulement de la manifestation, nous vous invitons à **couper vos micros et caméras.**



# 3<sup>e</sup> Conférence ligérienne de l'eau

6 avril 2021



# Ordre du jour

- Introduction
  - Maurice Perrion, Vice-Président du Conseil régional
  - Martin Gutton, Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Didier Martin, Préfet de région
- Plan Eau Etat Région et les outils associés
  - Axes et outils du Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau
  - Zoom sur les captages prioritaires
  - Déploiement des CT eau
- Charte régionale de gestion de la ressource en eau
  - Introduction
  - Temps d'échange
- Conclusion



- **Maurice Perrion**  
Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire
- **Martin Gutton**  
Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **Didier Martin**  
Préfet de la région Pays de la Loire

# Ordre du jour

- Introduction
  - Maurice Perrion, Vice-Président du Conseil régional
  - Martin Gutton, Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Didier Martin, Préfet de région
- **Plan Eau Etat-Région et les outils associés**
  - **Axes et outils du Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau**
  - Zoom sur la stratégie régionale « captages prioritaires »
  - Déploiement des CT eau
- Charte régionale de gestion de la ressource en eau
  - Introduction
  - Temps d'échange
- Conclusion



## Depuis la session de juillet 2017 « L'Eau, une priorité du mandat régional »



- Aides à l'élaboration des SAGE et à leur mise en œuvre par les CRBV
- Soutien au programme de restauration de la Loire (CLA)
- 1<sup>ère</sup> Convention de partenariat avec l'agence de l'eau
- De nouvelles instances de gouvernance régionale pour l'eau
- Portage d'un projet intégré Eau dans le cadre du LIFE
- Renforcement de la prise en compte de l'enjeu Eau dans le SRADDET
- Candidature à attribution des missions d'animation et de concertation

# Un engagement commun Etat-Région



## Inscription d'un volet « Eau » dans le Contrat d'avenir signé le 8 février 2019 avec l'Etat

### CONTRAT D'AVENIR DES PAYS DE LA LOIRE

- Obtention d'un financement de 4 M€ sur le LIFE REVERS'EAU ;
- Création d'un Programme des Interventions Territoriales de l'Etat (PITE) ;
- Forte mobilisation de l'Agence de l'eau en région ;
- Elaboration d'un plan Eau Etat-Région partagé
- Accueil favorable de la candidature de la Région à l'attribution des missions « Eau »

**Partenariat renforcé dès 2017**  
entre l'Agence de l'eau et la Région autour de  
priorités communes

Financement de 3 ETP



## Un plan adopté en décembre 2019 pour :

1. Mieux mobiliser autour de la reconquête de la ressource en eau
2. Améliorer la gouvernance de l'eau et mieux articuler les différentes politiques
3. Accélérer la mise en œuvre des projets

# Mieux mobiliser autour de la reconquête de la ressource en eau

- **Mieux connaître pour un diagnostic partagé**

- 2020 : Mise à disposition des **données nitrates et pesticides sur le Datalab'eau** de la DREAL
- Octobre 2020 : Installation d'un **GIEC régional** constitué de 18 experts
- 2021 : Groupe de travail Etat-Région sur la mise en place d'un **comité des études et d'un groupe d'experts** autour des thématiques de l'eau

- **Former pour mieux agir**

- Années scolaires 19/20 et 20/21 : renforcement du volet Eau dans **l'appel à projets des actions éducatives ligériennes** porté par la Région et à destination des lycées
- 2019 : Création par l'État d'un **espace numérique de partage de données** sur l'eau pour les formations agricoles, développement de la thématique eau sur les actions Enseigner à Produire Autrement
- 2019-2021 : **Organisation de formations/journées techniques** par l'Etat : auprès des bureaux d'études, des industriels, des commissaires enquêteurs, des collectivités, des enseignants du secondaire.
- Décembre 2020 : premières réflexions Etat (dont Rectorat)-Région-Départements sur la mise en **place d'actions relatives aux scolaires**



- **Rechercher l'engagement et la mobilisation de tous**

Élaboration d'une charte d'engagement avec les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques et projets développés en région (cf point suivant de l'ordre du jour)

- **Améliorer la gouvernance de l'eau**

- Depuis 2017, mise en place progressive d'une nouvelle gouvernance avec :
  - à l'échelle régionale : Comité ligérien de l'eau, Conférence ligérienne, Comité stratégique régional pour l'eau
  - à l'échelle départementale : Comités départementaux de l'eau

- **Nouvelle compétence de la Région**

- Engagement pris en 2017 par la Région de se porter candidate. Lancement d'une concertation avec acteurs du territoire. Candidature officielle début 2019
- Décembre 2020 : Attribution par arrêté ministériel des missions d'animation et concertation dans le domaine de l'eau à la Région

- **Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques**

**Aménagement du territoire** : Décembre 2020 : Adoption par le Conseil régional du projet de SRADDET qui comporte un volet Eau.

**Agriculture** : Lancement de 14 projets d'expérimentation de la mise en place des Paiements pour services environnementaux (PSE) financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, amélioration des AAP Ecophyto, etc.

**Biodiversité** : Lancement de la démarche Ligerbocage qui vise à favoriser la plantation de haies mais également la restauration et la valorisation de linéaire existants.  
Labellisation de 8 territoires en TEN

**Economie circulaire** : mise en place de critères « eau » dans l'AAP 2020

# Accélérer la mise en œuvre des projets de territoire

## Faciliter l'émergence des projets et l'accès au financement public

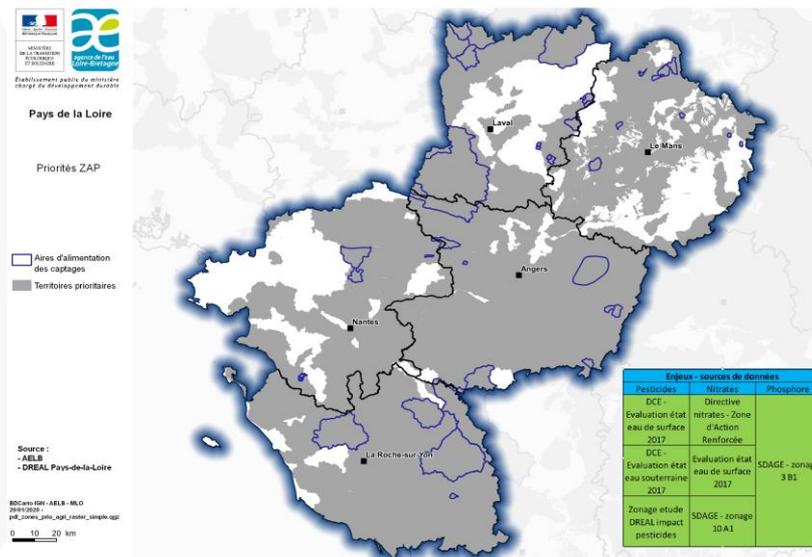
- **Par la création d'un contrat unique : le CT Eau**

Déploiement des Contrats territoriaux Eau (CT Eau), contrat unique commun à tous les financeurs et à l'Etat. 12 contrats signés en 2020, 5 en 2021. Programmation de 102,6 M€

- **Par la mobilisation de moyens consacrés à l'eau**

2020 : Elargissement de la Zone d'action prioritaire « Eau » (permettant d'ouvrir l'accès aux MAEC) - 7 territoires supplémentaires suite à cet élargissement.

+ 4M€ sur budget annuel de la Région dès 2020 et 46 M€ sur 2020-2024  
130 M€ inscrits au CPER 2021-2027 sur le volet Eau (pour rappel : 61,7M€ sur programmation précédente)



# Accélérer la mise en œuvre des projets de territoire

## Renforcer l'approche collective autour de projets structurants

- **Restaurer le lit de la Loire**

CPIER 2021-2027 décliné en 4 priorités : inondations, fonctionnement naturel de la Loire, patrimoine et connaissance. Contributions de l'Etat 84 M€, de l'Agence de l'eau 40,8 M€ et de la Région 27 M€.

Phase de travaux du programme de restauration du lit de la Loire : 42 M€ de travaux financés par l'agence de l'eau (45%), la Région (30%) et le FEDER Loire (20%).

- **Projet Life Revers'eau**

Projet retenu en septembre 2020. Porté par la Région. 13 porteurs de projets. 32 actions. Budget de 15 M€ (7M€ d'aides européennes). Durée 7 ans.



## Renforcer l'accompagnement des territoires

### **.Accompagnement autour des priorités régionales**

- Stratégie régionale captages prioritaires : zoom à suivre
- Mise à disposition AELB-DREAL de ressources (outils, fiches, etc.) suite à la publication de l'état des lieux 2019

### **.Meilleure lisibilité de la réglementation**

Poursuite de la démarche d'amélioration et d'harmonisation progressive des arrêtés cadre sécheresse (Etat) et développement d'outils de communication (ex : outil permettant de connaître les restrictions de l'eau durant la période de sécheresse par usage/commune en Loire-Atlantique)

## Accompagner les territoires dans l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource :

### • **Développer la connaissance :**

- analyses HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) à mener sur les bassins des SAGE qui présentent des difficultés régulières à l'étiage et qui ne sont pas déjà couverts par une étude des volumes prélevables ;
- connaissance de l'impact des plans d'eau : connexion aux eaux superficielles, interception des flux, sur-évaporation, etc. ;
- connaissance du lien entre les débits d'étiage et la biologie des cours d'eau à approfondir.

### • **Mettre en place une gestion collective des prélèvements agricoles**

## Accompagner les territoires dans l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource :

- **Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les pressions sur l'hydrologie :**
  - Des mesures effectives d'économies d'eau en priorité pour tous les usages : changements de pratiques, amélioration de l'efficacité, solutions fondées sur la nature, etc. ;
  - Des actions spécifiques pour réduire l'impact des plans d'eau (effacement, déconnexion) coordonnées avec le volet régalién ;
  - Après avoir analysé l'ensemble des mesures possibles, la mise en place de retenues de substitution peut être envisagée dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).
- **Accompagner les démarches de PTGE** en cours de lancement sur le territoire régional

**Téléchargez le plan Etat-Région pour la reconquête de la ressource en eau :**

**- Sur le site de la DREAL**

**<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gouvernance-regionale-sur-l-eau-a5482.html>**

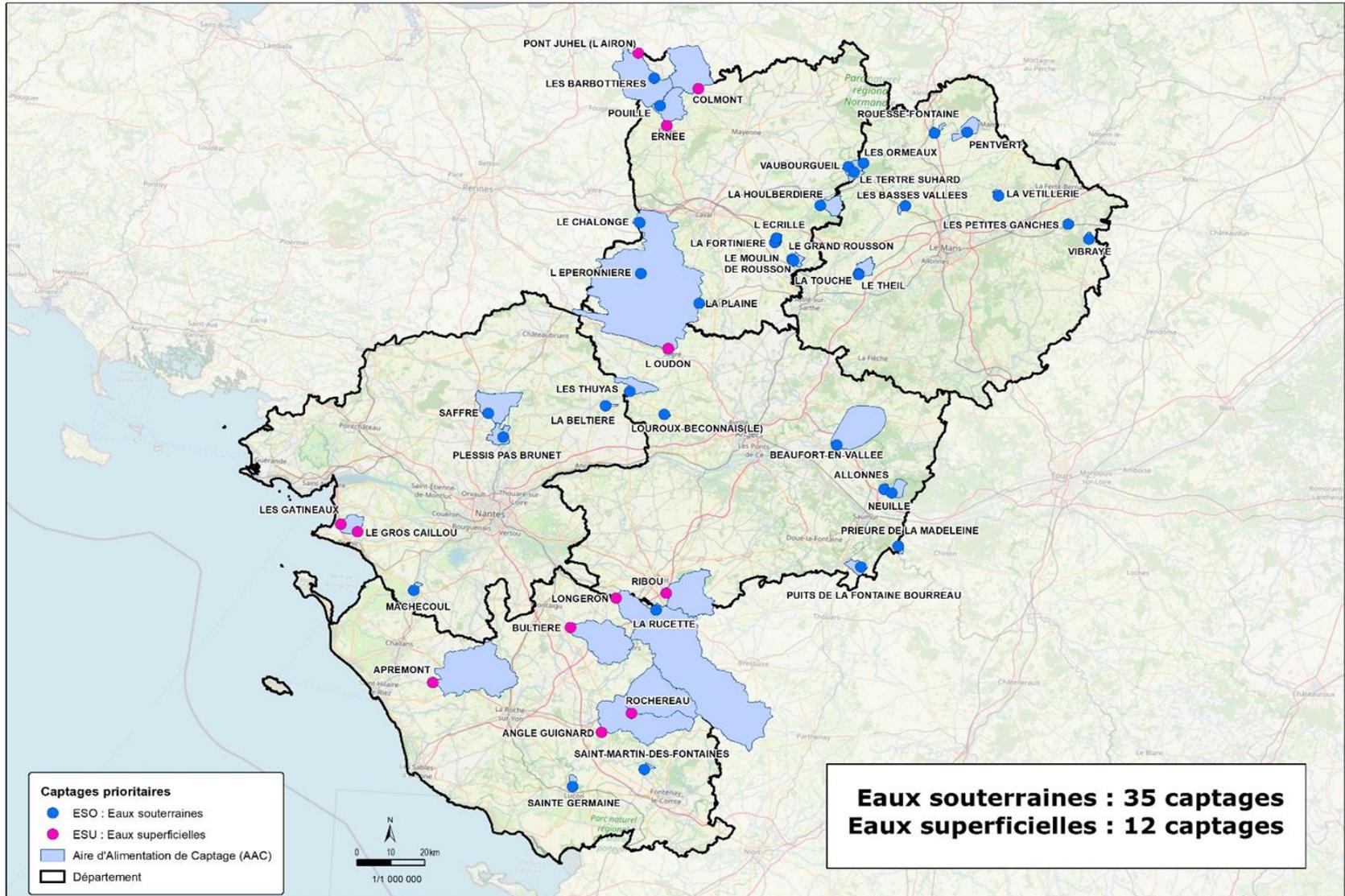
**- Sur le site de la Région des Pays de la Loire**

**<https://www.paysdelaloire.fr/transition-ecologique/eau-et-littoral/ameliorer-la-qualite-des-cours-deau#contenu>**

# Ordre du jour

- Introduction
  - Maurice Perrion, Vice-Président du Conseil régional
  - Martin Gutton, Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Didier Martin, Préfet de région
- **Plan Eau Etat Région et les outils associés**
  - Axes et outils du Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau
  - **Zoom sur les captages prioritaires**
  - Déploiement des CT eau
- Charte régionale de gestion de la ressource en eau
  - Introduction
  - Temps d'échange
- Conclusion

# Focus : Élaboration de la stratégie régionale captages prioritaires



## Les enjeux des captages prioritaires des Pays de la Loire

### **.Enjeux de santé publique (garantir une eau de qualité) :**

- les Syndicats de distribution d'eau potable sont responsables de la qualité de l'eau délivrée ;
- la nouvelle Directive 2020/2184/CE du 23 décembre 2020 relative à l'Eau Distribuée pour la Consommation Humaine vient fixer des nouvelles exigences de qualité et les modalités visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable ;
- la France est mise en demeure pour non-respect des dispositions de la Directive eau potable 98/83/CE pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée (captage prioritaire de Vaubourgueil (53))

### **.Enjeux de protection de la ressource :**

- assurer la préservation des ressources (eaux superficielles et souterraines) ;
- participer à la reconquête du bon état des masses d'eau ;

### **.Enjeux économiques :**

- limiter les coûts de traitement de l'eau ;
- pérenniser l'utilisation des ressources exploitées.

## Modalités d'élaboration de la stratégie

- Une stratégie prévue par l'instruction gouvernementale du 5 février 2020 ;
- Une stratégie co-portée Etat-Région ;
- Un Groupe Projet pilote : la Région, DREAL et DDT(M), DRAAF, AELB, ARS, OFB, BRGM et les Départements en format élargi
- Accompagnement par un bureau d'études (SCE + OIEau depuis juillet 2020)
- 25 entretiens réalisés entre juillet et septembre 2020
- Un séminaire régional organisé le 24 novembre (72 participants) pour :
  - partager l'état des lieux ;
  - recueillir les attentes et définir le niveau d'ambition de la stratégie.
- Objectif : une stratégie validée mi-2021, après une phase de consultation en avril

## Le constat issu du diagnostic

- une qualité de la ressource qui stagne, voire continue à se dégrader :
  - **nitrates** : amélioration continue entre 2008 et 2016 **mais** nette dégradation depuis
  - **pesticides** : stagnation ou amélioration sur certains paramètres mais la recherche de certains métabolites dont ceux de l'herbicide S-métolachlore (ESA-métolachlore) viennent dégrader cette tendance. La moitié des captages présente des teneurs en ESA-métolachlore supérieures aux limites de qualité en eau traitée et pouvant être à l'origine de dépassement en eau distribuée ;
- l'atteinte des limites du volontariat :
  - des agriculteurs engagés et mobilisés mais encore en nombre insuffisant ;
  - l'optimisation des pratiques, seule, n'est pas suffisante pour inverser la tendance ;
- la difficulté d'évaluer les Plans d'Actions ;
- l'existence de situations de blocage ;
- La crise de l'élevage extensif = risque accru de « céréalisation » des AAC ;
- l'insuffisance du portage politique à tous les niveaux (régional, départemental et local)

# Élaboration de la stratégie régionale captages prioritaires

## Une ambition partagée pour la reconquête des captages :

- .Définir un **objectif de qualité global** = sous les seuils de classement ;
- .Les gestionnaires se fixent **un délai adapté** (responsabilisation) selon les caractéristiques (hydrogéologiques, SAU, pressions...) de **chaque captage** ;
- .**Maintien du volontariat mais** afficher clairement **une progression** dans le temps **du niveau d'exigence des actions** mises en œuvre, décliner la mise en œuvre **d'actions obligatoires si nécessaire** via le dispositif des **ZSCE** notamment;
- .Proposer **un panel d'actions à mobiliser** pour sortir de la seule logique d'optimisation (fertilisation et traitements par pesticides) et **réduire très fortement les sources de pollutions diffuses via un développement accru de l'agro-écologie** et réflexion pour **des territoires sans pesticides de synthèse** sur AAC ;
- .Proposer des indicateurs « a minima » de suivi, par type d'actions, et un **cadre d'évaluation des Plans d'Actions** ;
- .Assurer **l'intégration** de ces **actions dans les Contrats Territoriaux Eau** ;
- .Définir **des modalités de gouvernance** de la stratégie (politique, technique et financière)

## Principales orientations retenues :

1. **Doter** l'ensemble des captages prioritaires d'un **plan d'actions actif** et **d'objectifs** de reconquête de la qualité de l'eau, en intégrant les problématiques récentes sur l'eau distribuée (pesticides et leurs métabolites)
2. **Réduire les pressions agricoles** en accélérant la **transition agro-écologique** sur les aires d'alimentation de captage tout en poursuivant un accompagnement financier ambitieux
3. Conforter les **gouvernances** régionale et locale pour renforcer la responsabilité de chaque acteur
4. Mobiliser les **acteurs des filières** agricoles et agro-alimentaires
5. Mettre en œuvre une **stratégie foncière** régionale et locale ré-affirmée
6. Activer les **leviers réglementaires** dans une logique de progressivité
7. S'appuyer sur les **politiques publiques territoriales** existantes, amélioration de l'articulation entre les outils, notamment financiers
8. Suivre **la mise en œuvre** de la stratégie et mesurer **l'efficacité** des plans d'actions

# Appel à projets « Captages »

- Objectifs : Soutenir les projets concourant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à l'AEP.
- Tous les captages, prioritaires ou non
- Budget : 700 000 € d'investissement, 50 000 € de fonctionnement
- Principaux axes identifiés :
  - Outil foncier : innovations concernant la gestion du foncier dans les zones de captages,... pas d'acquisition ;
  - Accompagnement vers le zéro-phyto (hors agricole): démarches d'accompagnement et de conseils des professionnels,...
  - Boisement des zones d'alimentation des captages : projets de boisement sur les zones d'alimentation ;
  - Aide à l'évolution des pratiques agricoles : soutenir les projets permettant de modifier durablement les pratiques sur les captages.
- Calendrier : Appel à projets ouvert jusqu'au au 16 avril
- Contact : [eau@paysdelaloire.fr](mailto:eau@paysdelaloire.fr)



# Ordre du jour

- Introduction
  - Maurice Perrion, Vice-Président du Conseil régional
  - Martin Gutton, Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Didier Martin, Préfet de région
- **Plan Eau Etat Région et les outils associés**
  - Axes et outils du Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau
  - Zoom sur les captages prioritaires
  - **Déploiement des CT eau**
- Charte régionale de gestion de la ressource en eau
  - Introduction
  - Temps d'échange
- Conclusion

## Objectifs :

- Mobiliser les acteurs autour des priorités de leur territoire en lien avec les stratégies départementales, régionales et de bassin.
- Fusionner les outils : *Contrats Territoriaux AELB, CRBV Région, Contrats départementaux* pour être collectivement plus performants (Cohérence, financements améliorés, simplification pour les porteurs de projets)
- Multi-thématiques :
  - *Milieus aquatiques et zones humides,*
  - *Pollutions diffuses,*
  - *Captages,*
  - *Gestion quantitative*
- Multi-partenaires : Un porteur en coordination des projets des différents maîtres d'ouvrages



## Objectifs (suite) :

- .Intervenir sur les masses d'eau dégradées ou en risque de non atteinte du bon état et en particulier celles proches du bon état
- .Agir sur des zones à enjeux particuliers
- .Identifier et sélectionner des actions thématiques ambitieuses, ciblées et hiérarchisées à mener pour répondre aux enjeux du territoire et aux actions locales pertinentes.

Stratégie de territoire à 6 ans avec des Feuilles de route communes validées en CLE des SAGE.

CT Eau de 3 ans

**Perspective** : couvrir le territoire régional d'ici 2023



# Focus : Déploiement des CT eau

## 2020 : 13 CT EAU 2020-2022

Une programmation de 54 M€ de travaux

25,5 M€ aides AELB,  
7,3 M€ de la Région,  
3,8 M€ des Départements,  
(~68% d'aides)



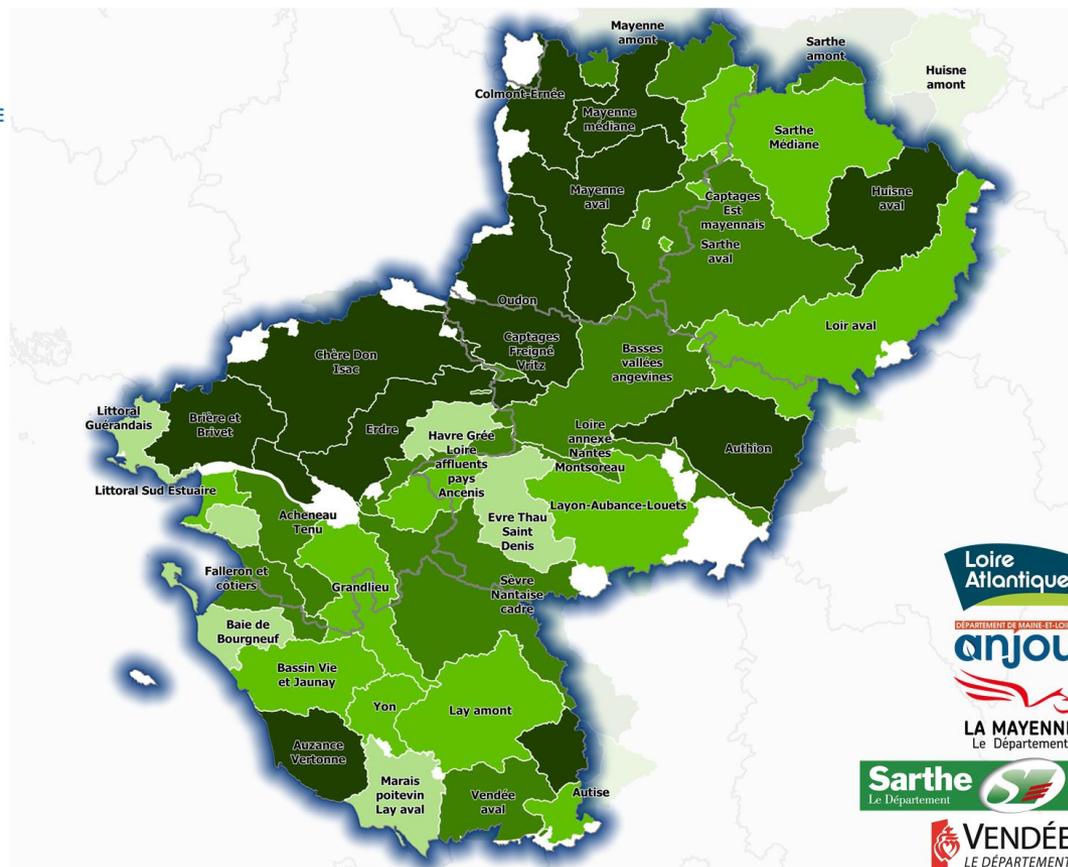
Calendrier de mise en oeuvre des CT Eau

## 2021 : 10 CT EAU 2021-2023



Source :  
- AELB

18/03/2021 - pdl\_ct\_eau\_2021.qgz



## Avancement des chantiers :

- Harmonisation tableaux financements, formulaires administratifs, organisation des signatures
- Guide CT Eau pour l'élaboration et l'évaluation des contrats
- Poursuite des réunions départementales de coordination semestrielles (services de l'Etat et opérateurs, collectivité régionale et départementale)

- **Temps d'échanges**



# Ordre du jour

- Introduction
  - Maurice Perrion, Vice-Président du Conseil régional
  - Martin Gutton, Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Didier Martin, Préfet de région
- Plan Eau Etat Région et les outils associés
  - Axes et outils du Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau
  - Zoom sur les captages prioritaires
  - Déploiement des CT eau
- **Charte régionale de gestion de la ressource en eau**
  - **Introduction**
  - **Temps d'échange**
- Conclusion

- **Laurent Gérault**  
Région des Pays de la Loire
- **Jean Christophe Boursin**  
Secrétaire général des affaires régionales

- **Suite de la démarche**

Cette charte sera prochainement signée par l'Etat, l'agence de l'eau et la Région.

Proposée à la signature des acteurs régionaux jusqu'à début 2022 (date d'approbation du SDAGE Loire Bretagne).

Déclinaison territoriale après l'adoption du SDAGE pour préciser les engagements sur chaque bassin en fonction de sa situation.

- **Temps d'échanges**



- **Maurice Perrion**  
Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire
- **Didier Martin**  
Préfet de la région Pays de la Loire

#pdleau

# EAU



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# Charte d'engagement pour la gestion de la ressource en eau en Pays de la Loire

## 1- Le constat partagé d'une ressource très dégradée

Avec seulement 11% de masses d'eau en bon état écologique, la situation de la ressource en eau de la région des Pays de la Loire est très dégradée. De multiples facteurs, complexes, sont à l'origine de cette situation : la géologie particulière, la morphologie des cours d'eau, les diverses sources de pollution et les prélèvements importants pour les différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, industrie, agriculture, etc.) . Les masses d'eau subissent également chaque année davantage les effets du changement climatique, avec ses conséquences attendues sur la diminution des débits d'étiage des cours d'eau.

Les conséquences de cette dégradation sont nombreuses, qu'elles soient sanitaires, économiques ou environnementales. L'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante est indispensable à la vie aquatique et à de multiples usages : satisfaction des besoins en eau potable, industrie, agriculture dont abreuvement des animaux, tourisme, etc...

La préservation des milieux naturels, de la biodiversité et du cadre de vie est également intimement liée à une gestion équilibrée de cette ressource.

Cette situation oblige à agir collectivement, avec ambition, pour poursuivre les actions déjà entreprises (amélioration des stations d'épuration et des réseaux, restauration de cours d'eau et zones humides, réduction de l'usage des intrants et des phytosanitaires, pratiques économes en eau ...).

Améliorer la gestion de la ressource en eau est donc un enjeu majeur pour les Pays de la Loire et le quotidien des ligériens.

## 2 – La mobilisation des acteurs Ligériens

C'est pour répondre à ce défi que **l'État, la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne** ont élaboré un *plan pour la reconquête de la ressource en eau*. L'accompagnement des territoires menant des actions opérationnelles est l'un des objectifs majeurs de ce plan, notamment au travers des Contrats Territoriaux Eau, ou le projet Life REVERS'EAU.

L'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont pu définir ensemble les moyens qu'ils pourront mobiliser conjointement dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, avec des crédits sur la reconquête de la ressource en eau en très nette augmentation. Ce sont au total 130 Millions d'euros qui permettront d'accompagner, de manière coordonnée entre financeurs, les territoires dans le cadre des Contrats Territoriaux Eau dans les 7 ans à venir.

A ces budgets, s'ajoutent ceux des départements qui ont souhaité s'impliquer dans la reconquête de la ressource en eau, en signant les Contrats Territoriaux Eau.

Les leviers et les actions à mener ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire régional, mais dépendent fortement du contexte, des enjeux et des spécificités locales.

Ce plan stratégique s'appuie par conséquent sur la mobilisation dans la durée des acteurs de terrain, bassin par bassin, en leur donnant les moyens de réaliser les projets les plus favorables à une bonne gestion de la ressource en eau. Dans ce cadre, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau feront porter leurs efforts pour :

- ❖ le renforcement de l'accompagnement des territoires et la mise en œuvre d'actions collectives de gestion équilibrée de la ressource,
- ❖ la facilitation de l'accès aux financements publics,
- ❖ le renforcement de l'approche collective autour de projets structurants,
- ❖ l'intégration de la politique de l'Eau dans les documents stratégiques ou d'aménagement.

Ces efforts s'inscrivent aussi dans le cadre d'actions plus globales visant notamment à renforcer la connaissance, la sensibilisation, la formation, la gouvernance, etc. autour de la reconquête de la ressource en eau.

Cette stratégie ne pourra porter ses fruits qu'avec la mobilisation collective des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire, et au premier rang desquels, **les Commissions Locales de l'Eau**, dans la diversité de leurs compositions.

Ces émanations des territoires, où chaque partie prenante de la gestion de l'eau est représentée, sont les instances de décisions qui permettent l'émergence d'une gestion partagée et opérationnelle de la ressource à l'échelle des bassins hydrographiques.

Les membres des CLE, et en particulier les structures qu'ils représentent, portent, chacun dans son domaine, des actions qui contribueront à l'amélioration de l'état de la ressource.

**Les collectivités, leurs groupements et des établissements publics producteurs d'eau potable** par leur exemplarité dans la gestion économe de l'eau, par les programmes de résorption des fuites, par la sensibilisation des consommateurs, les opérations de réduction de la consommation en eau de leurs bâtiments agissent d'ores et déjà sur cet enjeu.

**Les usagers agricoles et industriels et les organisations professionnelles**, sont les premiers touchés économiquement en cas de sécheresse. Ils se mobilisent donc, pour améliorer la gestion quantitative en développant notamment des stratégies de gestion collective, des techniques et des pratiques économes en eau, dans un objectif de réduction de la pression des prélèvements sur la ressource.

En particulier, les chambres d'agriculture des Pays de la Loire partagent pleinement cette dynamique et ont ainsi adopté le 24 janvier 2020 une stratégie « Eau et Agriculture » destinée à inscrire les activités agricoles dans un juste équilibre entre leurs besoins, la disponibilité des ressources en eau et le respect des milieux. La profession agricole a par conséquent fait part de sa volonté de s'engager aux côtés des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE, dans des plans d'actions territoriaux ambitieux permettant d'atteindre et/ou de maintenir, par des démarches volontaires, l'équilibre quantitatif sur ces territoires.

Les **associations d'usagers et de protection de l'environnement** jouent un rôle important en matière de sensibilisation des consommateurs et de prise de conscience des citoyens sur cet enjeu. Par leur présence sur le terrain, elles ont une bonne connaissance des milieux naturels et peuvent formuler des propositions d'amélioration de la gestion.

### 3- Un engagement de tous pour une prise en compte, chacun à son niveau, de la gestion équilibrée de la ressource

Par la signature de cette charte, les acteurs ligériens reconnaissent la situation dégradée de la ressource en eau en Pays de la Loire, l'enjeu majeur de sa reconquête et s'engagent à contribuer par leurs actions à la reconquête de la ressource.

Chacun à son niveau est en mesure d'agir ou de contribuer à la mise en œuvre d'actions concrètes, intégrées **dans des plans d'actions territoriaux partagés**, sur les aspects suivants :

- ❖ poursuivre les actions d'amélioration de la connaissance et les actions de sensibilisation,
- ❖ prendre en compte des besoins des milieux naturels,
- ❖ démarches d'adaptation au changement climatique,
- ❖ sobriété et efficience des usages,
- ❖ gestion des prélèvements actuels dont des gestions collectives,
- ❖ déconnexion des plans d'eau,
- ❖ économies d'eau,
- ❖ développement d'innovations,
- ❖ recours à la substitution et au stockage hivernal,
- ❖ promouvoir l'infiltration de l'eau dans les sols, réduire l'imperméabilisation des sols et ralentir le cycle de l'eau notamment via des solutions fondées sur la nature,
- ❖ poursuivre les actions de renaturation des cours d'eau et de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau,
- ❖ préserver, restaurer et valoriser les zones humides (notamment via les documents d'urbanisme), les têtes de bassins versant et les haies,
- ❖ améliorer les rejets et les réseaux d'assainissement, en particulier la gestion du pluvial, notamment sur le littoral
- ❖ poursuivre la réduction des apports en intrants agricoles, contribuer au développement de filières innovantes « bas intrants »,
- ❖ poursuivre l'amélioration du traitement des rejets industriels,
- ❖ réduire les transferts des polluants diffus vers les eaux souterraines et les milieux aquatiques,
- ❖ réduire les flux de polluants à la mer (bactérie, nitrates, phosphore, pesticides, déchets...),
- ❖ etc...

Les territoires ligériens inscriront leurs propres plans d'actions en matière de gestion durable de la ressource en eau, concertés et partagés à l'échelle locale, qui seront fixés dans le respect des objectifs du SDAGE 2022-2027.

L'avancement de ces actions à l'échelle régionale fera l'objet de points d'information réguliers en conférence ligérienne de l'eau. Leur suivi opérationnel à l'échelle départementale sera réalisé en continu par les comités départementaux de l'eau.